

**CONFEDERATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE**

**&**

**DE LA BOULANGERIE-PATISSERIE FRANCAISE**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**26 JUIN 2017**

**Paris**

## ORDRE DU JOUR

|                                                                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président CROUZET .....</i>                                                    | <i>1</i>  |
| <i>Intervention de M. André RENAUDIN, Directeur général AG2R LA MONDIALE.....</i>                                          | <i>1</i>  |
| <i>Carnet de la Confédération.....</i>                                                                                     | <i>1</i>  |
| <i>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2016.....</i>                                           | <i>3</i>  |
| <i>Rapport du trésorier confédéral.....</i>                                                                                | <i>3</i>  |
| <i>Rapport du Comité d'audit. ....</i>                                                                                     | <i>4</i>  |
| <i>Rapport du Commissaire aux Comptes. ....</i>                                                                            | <i>5</i>  |
| <i>Approbation des rapports. ....</i>                                                                                      | <i>6</i>  |
| <i>Fixation de la cotisation confédérale pour l'année 2018. ....</i>                                                       | <i>6</i>  |
| <i>Renouvellement de trois membres du Comité d'audit. ....</i>                                                             | <i>7</i>  |
| <i>Rapport de la commission économique, fiscale et sociale. ....</i>                                                       | <i>7</i>  |
| <i>Rapport de la commission de la qualité, de la formation et de l'innovation. ....</i>                                    | <i>10</i> |
| <i>Activité INBP. ....</i>                                                                                                 | <i>16</i> |
| <i>Rapport de la commission restructuration, réglementation et modernité .....</i>                                         | <i>17</i> |
| <i>Rapport de la commission communication, promotion et information. ....</i>                                              | <i>23</i> |
| <i>Scrutin présidé par le Président doyen d'âge – Désignation des scrutateurs (article 19 des statuts)</i><br><i>.....</i> | <i>35</i> |
| <i>Présentation des modalités de vote.....</i>                                                                             | <i>36</i> |
| <i>Présentation de la candidature au poste de Président de la CNBF .....</i>                                               | <i>36</i> |
| <i>Election du Président de la CNBF.....</i>                                                                               | <i>38</i> |
| <i>VOTE : .....</i>                                                                                                        | <i>38</i> |
| <i>Résultat du vote. ....</i>                                                                                              | <i>38</i> |
| <i>Election des membres du Bureau – 6 postes.....</i>                                                                      | <i>39</i> |
| <i>Présentation de candidature – Premier Président adjoint .....</i>                                                       | <i>39</i> |
| <i>Profession de foi .....</i>                                                                                             | <i>39</i> |
| <i>Election d'un Président adjoint .....</i>                                                                               | <i>40</i> |
| <i>VOTE : .....</i>                                                                                                        | <i>40</i> |
| <i>Résultat du vote. ....</i>                                                                                              | <i>40</i> |
| <i>Présentation de candidature – Président adjoint.....</i>                                                                | <i>40</i> |
| <i>Profession de foi .....</i>                                                                                             | <i>40</i> |
| <i>Election d'un Président adjoint .....</i>                                                                               | <i>40</i> |
| <i>VOTE : .....</i>                                                                                                        | <i>40</i> |
| <i>Résultat du vote. ....</i>                                                                                              | <i>41</i> |

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Présentation de candidature – Secrétaire confédéral.....</b>            | <b>41</b> |
| <i>Profession de foi</i>                                                   | 41        |
| <b>Election d’un Secrétaire confédéral.....</b>                            | <b>41</b> |
| <b>VOTE :</b>                                                              | <b>41</b> |
| <i>Résultat du vote.</i>                                                   | 42        |
| <b>Présentation de candidature – Trésorier confédéral.....</b>             | <b>42</b> |
| <i>Profession de foi</i>                                                   | 42        |
| <b>Election d’un Trésorier confédéral.....</b>                             | <b>42</b> |
| <b>VOTE :</b>                                                              | <b>42</b> |
| <i>Résultat du vote.</i>                                                   | 42        |
| <b>Présentation de candidature – Secrétaire confédéral adjoint .....</b>   | <b>43</b> |
| <i>Profession de foi</i>                                                   | 43        |
| <b>Election d’un Secrétaire confédéral adjoint.....</b>                    | <b>43</b> |
| <b>VOTE :</b>                                                              | <b>43</b> |
| <i>Résultat du vote.</i>                                                   | 43        |
| <b>Présentation de candidature – Trésorier confédéral adjoint .....</b>    | <b>44</b> |
| <i>Profession de foi</i>                                                   | 44        |
| <b>Election d’un Trésorier confédéral adjoint.....</b>                     | <b>44</b> |
| <b>VOTE :</b>                                                              | <b>44</b> |
| <i>Résultat du vote.</i>                                                   | 44        |
| <b>Discours.....</b>                                                       | <b>44</b> |
| <b>Désignation des Présidents et Vice-Présidents des Commissions .....</b> | <b>45</b> |

**- La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de M. CROUZET.**

### **ACCUEIL ET OUVERTURE DES TRAVAUX**

**M. CROUZET, Président.**- Mesdames et messieurs, merci de votre présence.

Je déclare notre Assemblée générale ouverte, puisque nous avons le quorum même si, malgré tout, certains de nos collègues ne sont pas encore arrivés.

Merci, monsieur le directeur général d'AG2R LA MONDIALE, de nous accueillir dans ces locaux ex-Isica que certains d'entre nous ont bien connus il y a maintenant plus de dix ans. Nous avons quelques souvenirs de ce qui s'était passé à l'époque et l'on sait que l'on a toujours tort d'avoir raison trop tôt, puisque cela avait bougé à ce moment-là.

L'an passé, nous étions boulevard Haussmann, cette année nous sommes square Montholon. L'institution de retraite complémentaire et de prévoyance AG2R LA MONDIALE est très large dans ses locaux. Nous sommes heureux de nous retrouver ici et merci de nous y accueillir.

**M. André RENAUDIN (DG AG2R LA MONDIALE).**- Avec grand plaisir, monsieur le Président.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE RENAUDIN, DELEGUE GENERAL AG2R LA MONDIALE.**

**M. André RENAUDIN (DG AG2R).**- Monsieur le Président, monsieur le délégué-général, mesdames et messieurs les présidents, c'est peu de dire que cela me fait plaisir de vous accueillir dans cette maison qui est la vôtre et objectivement la vôtre.

Vous venez d'évoquer, monsieur le Président, dix ans ; c'était en effet le 3 juillet 2007 que le conseil d'administration d'AG2R LA PREVOYANCE m'a fait l'honneur de me nommer délégué-général. Ces dix ans constituent une très belle aventure.

Je suis très heureux de vous retrouver tous. Je vois tant de visages amis qui ont accompagné la construction d'AG2R LA MONDIALE pendant toutes ces années : Président ANRACT, Président BRESSY, Président MARTIN, et puis ceux qui font le lien entre le monde AG2R/Isica, qui ont fondé AG2R LA MONDIALE : Emmanuel GRIPON, délégué sociétaire, M. PELLATI, délégué des sociétaires de LA MONDIALE. Tout cela fait extrêmement plaisir.

Bienvenue à vous, bienvenue à vos travaux. Je vois que l'urne blanche est déjà bien installée sur le devant de la scène. Dans quelques minutes, on fermera les portes à clé et on guettera la fumée blanche ! Nous serons nombreux à être rassemblés pour clamer en chœur « *Habemus presidentum* ».

Je vous souhaite une très bonne journée pour vos travaux.

Je suis désolé de ne pas pouvoir rester parmi vous. Merci à toutes et tous et je vous souhaite une très bonne assemblée générale.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Merci, monsieur RENAUDIN.

Chers collègues, vous savez que notre assemblée va se dérouler en deux temps, conformément au plan statutaire.

Comme d'habitude, je vais vous faire part du carnet de la confédération.

### **CARNET DE LA CONFEDERATION**

**M. CROUZET, Président.**- Depuis l'Assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2016 dans les locaux d'AG2R LA MONDIALE, boulevard Haussmann, certains d'entre nous ont cessé leurs fonctions à la présidence de leur groupement professionnel.

Il s'agit de :

|                     |                   |              |                     |
|---------------------|-------------------|--------------|---------------------|
| ➤ Régis BARLIER     | (Vosges)          | remplacé par | Yannick BOYANCÉ     |
| ➤ Bruno PROVOT      | (Sarthe)          | remplacé par | Hervé COURTAT       |
| ➤ David SAUMUR      | (Indre)           | remplacé par | Francis LEMIUS      |
| ➤ Grégory PIRAUX    | (Marne)           | remplacé par | Philippe CHAUMEILLE |
| ➤ Denis BRICHET     | (Eure et Loire)   | remplacé par | Gérard DIETERLEN    |
| ➤ Jean-Luc MIROUZE  | (Ariège)          | remplacé par | Christophe VITAL    |
| ➤ Hervé MATOUILLOT  | (Aube)            | remplacé par | Frédéric AMIOT      |
| ➤ Étienne BERENGUEL | (Hautes Alpes)    | remplacé par | Laurence NAVARRO    |
| ➤ Jérôme GODOT      | (Yonne)           | remplacé par | Anthony LIBAULT     |
| ➤ Claude BATEL      | (Alpes Maritimes) | remplacé par | Gilles DUTTO        |
| ➤ Bernard GARNIER   | (Haute-Marne)     | remplacé par | Emilien REEVES      |

Il est à noter :

- la cessation d'activité des groupements professionnels de la Somme et de la Dordogne,
- la création d'une nouvelle structure en Gironde, ayant pour Président : M. Jean-Claude RODRIGUES,
- la délégation de pouvoir confiée par le Président de l'Isère, Stéphane GRATTIER, à Renaud RAFFIER,
- la coprésidence du groupement professionnel de la Côte d'Or assurée par Bruno LIEGEON et David NOGUEIRA.

D'autres ont cessé leur fonction à la présidence de leur région boulangère, il s'agit de :

- Bruno LIEGEON (Bourgogne Franche-Comté) remplacé par Stéphane BOURGEOIS,

J'adresse mes félicitations aux élus qui ont accepté de prendre ces responsabilités et je remercie leurs prédécesseurs pour leurs actions au service de leurs adhérents et de la profession.

Nous adressons également toutes nos félicitations à :

- François DEVANT pour sa **nomination au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite**.

François DEVANT est absent aujourd'hui en raison d'un accident de santé. Je demande à Daniel HAMEAU, qui le représente, de bien vouloir lui transmettre toutes nos amitiés et un prompt rétablissement. Je sais que cela va mieux et tant mieux pour lui...

**M. Jacques MABILLE.**- Et toutes nos félicitations, pour sa promotion au grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, à M. Jean-Pierre CROUZET, notre Président.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Merci beaucoup.

### ***Éloge funèbre***

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de :

- M. Didier DESFOUX, co-président du groupement professionnel d'Ille-et-Vilaine,
- M. Jean SEIGNÉ, ancien président du groupement professionnel de l'Oise – de 1985 à 1999,

- M. Roger LAVENTURE, ancien président du groupement professionnel de la Saône et Loire – de 1985 à 1995,
- M. Marcel COSNUAU, ancien président du groupement professionnel des Hauts-de-Seine – de 1986 à 2004 et initiateur du concours de la meilleure baguette de tradition française,
- Mme Marie-Louise LAURENT, ancienne Secrétaire générale du groupement professionnel d'Indre et Loire.

Pour ces personnes et en leur mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée, debout, respecte une minute de silence.)*

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2016.**

**M. CROUZET, Président.** - Dans le déroulé de cette assemblée, j'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2016. Ce procès-verbal a fait l'objet de la circulaire n° 47 du 29 septembre 2016.

L'avez-vous tous reçu ? *Oui.*

Y a-t-il des observations ? *Non.*

*- Il est procédé au vote à main levée. Adopté à l'unanimité.*

### **EXAMEN DES COMPTES DE LA CONFEDERATION ET APPROBATION.**

#### **RAPPORT DU TRESORIER CONFEDERAL**

Jean-Paul MARTIN

**M. CROUZET, Président.** - La parole est au trésorier, Jean-Paul MARTIN, qui va nous présenter les comptes de la Confédération pour l'exercice 2016, assisté de Geneviève LE BELLEGO, cheffe-comptable de la Confédération.

**M. Jean-Paul MARTIN, rapporteur.** - En ma qualité de trésorier confédéral, il me revient de vous présenter les comptes de l'exercice 2016 de notre Confédération.

- Les produits :

Les cotisations confédérales, régularisations sur l'exercice antérieur comprises, ont été de 290 773 €.

Cette année, nous constatons que 44 départements ne sont pas à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2016 et 13 départements au 23 juin 2017.

La collecte du paritarisme a généré pour notre Confédération des produits à hauteur de 1 570 500 €.

Les subventions ont été de 2 051 021 €.

Les produits de gestion ont été de 44 928 €.

Les reprises de provisions et de transferts de charges ont été de 35 739 €.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice a été de 3 992 960 €.

- Les charges :

Les charges externes ont été de 2 030 178 € et comprennent notamment les dépenses liées à la promotion de la profession, la Fête du pain, Univers Boulangerie, la Semaine de l'Excellence et l'étude des produits de boulangerie.

Les impôts et taxes ont été de 143 483 €.

Les salaires, traitements, charges sociales et congés payés ont été de 1 444 574 €.

Les charges diverses ont été de 10 675 €.

Les dotations aux amortissements et provisions ont été de 224 863 €.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice a été de 3 853 774 €.

➤ Analyse des résultats :

Il ressort des chiffres ci-dessus que le résultat d'exploitation s'élève à un montant de 139 187 €.

Le résultat financier, égal à 17 473 €, est constitué uniquement de produits financiers provenant des plus-values dégagées en suite des cessions des valeurs mobilières de placements et des Sicav Natixis Institution jour et parts sociales Bred.

Au final, le résultat net de l'exercice 2016 de la Confédération a été de 156 509,61 €, qui viendra compléter les capitaux propres au poste Confédération.

➤ Bilan au 31 décembre 2016 :

A l'actif :

Il enregistre des immobilisations pour 69 911 € et un actif circulant, créances et trésorerie, pour 4 764 745 €.

Au passif :

Il enregistre :

- des capitaux propres pour 3 258 345 € ;
- une provision pour risques de 144 341 €, correspondant principalement au risque de non-récupération des cotisations de la période 2008 à 2016 ;
- une provision pour charges de 390 300 €. Cette charge est imputable aux départs à la retraite du personnel ;
- des dettes à court terme pour 1 041 671 €.

Je prendrai de nouveau la parole tout à l'heure pour faire approuver les cotisations.

**M. CROUZET, Président.**- Merci, Jean-Paul, de cette présentation.

Je demande aux représentants du Comité d'audit, qui s'est réuni pour vérifier ces comptes et pour demander toute précision, de bien vouloir intervenir.

**RAPPORT DU COMITE D'AUDIT.**

**M. Jean-Marc GOUT, rapporteur.**- Le Comité d'audit de la Confédération s'est réuni au Siège social le 4 mai 2017 ; quatre membres du Comité d'audit étaient présents.

Nous avons examiné avec mes collègues le compte de résultat et le bilan de l'exercice confédéral clos au 31 décembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Trésorier Confédéral, les explications du Secrétaire Général en réponse aux diverses questions posées par les membres du Comité d'audit et les observations du Commissaire aux Comptes, nous avons constaté que les écritures étaient régulièrement et ponctuellement enregistrées.

Nous nous sommes assuré que les placements, SICAV Natixis Institution Jour et Parts Sociales Bred, étaient conformes au bilan clos au 31 décembre 2016.

L'excédent de gestion de la Confédération fait apparaître en 2016 un résultat bénéficiaire de 156 509,61 €.

Nous donnons quitus de l'exercice financier 2016 de la Confédération nationale et demandons à l'Assemblée générale de bien vouloir se joindre à notre Comité d'audit pour approuver ces comptes.

**M. CROUZET, Président.**- Merci, Jean-Marc GOUT.

La parole est à la salle si vous avez des questions ou des précisions à demander sur la présentation des comptes qui a été faite et le rapport du Comité d'audit que vient de présenter Jean-Marc GOUT.

Je ne vois personne se manifester.

Dans ce cas, la parole est à notre Commissaire aux comptes, M. RIGUELLE.

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

**M. Michel RIGUELLE, Commissaire aux comptes.**- Bonjour mesdames et messieurs. Je vais vous donner lecture de mon rapport sur les comptes annuels de la Confédération pour 2016.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie française, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Confédération et approuvés par le Comité d'audit. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### ➤ Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie française à la fin de cet exercice.

##### ➤ Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### ➤ Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la

concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport de gestion du Trésorier, approuvé par le Comité d'audit et dans les documents mis à la disposition des adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Je vous remercie.

**M. CROUZET, Président.**- Merci, monsieur le Commissaire aux comptes.

### ***Approbation des rapports.***

**M. CROUZET, Président.**- Il nous reste à faire approuver ces comptes et les rapports qui ont été présentés.

*- Il est procédé au vote à main levée. Adoptés à l'unanimité.*

Mon cher Trésorier, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

**M. Jean-Paul MARTIN, rapporteur.**- Je vous remercie de votre confiance.

### **FIXATION DE LA COTISATION CONFEDERALE POUR L'ANNEE 2018.**

**M. Jean-Paul MARTIN, rapporteur.**- En prenant en compte la représentativité de la Confédération, il n'est pas souhaitable que la part des cotisations diminue et donc le financement de la Confédération. Je désirerais qu'à ce titre soit maintenu l'usage consistant à augmenter d'un euro le montant des cotisations chaque année.

Le Bureau du 31 mai 2017 a approuvé ce point de vue et m'a donné son accord pour proposer aujourd'hui à notre Assemblée générale confédérale l'augmentation de la cotisation, qui sera ainsi portée à 48 € pour 2018.

Avez-vous des remarques sur le sujet ?

**M. CROUZET, Président.**- Je tiens à rappeler que c'est une baisse régulière en pourcentage de l'augmentation.

**M. Didier GOURREAU (Indre-et-Loire).**- Cette année, je ne vais pas contester la hausse, parce que je sais que cela ne sert pas forcément à grand-chose, mais je voulais préciser un point : on vient de voir que la Confédération a un compte de résultat qui fonctionne bien, heureusement et nous en sommes tous satisfaits, mais cela n'est pas forcément toujours le cas dans nos fédérations départementales qui, avec de moins en moins d'adhérents, peinent financièrement.

Quand je vois 150 000 € de résultat et 290 000 € de part de cotisations départementales, je sais que l'on ne peut pas les annuler - l'explication de M. CROUZET l'an dernier était évidente - mais il y a peut-être des choses à faire au niveau comptable pour aider nos fédérations départementales qui, pour certaines, ont du mal à vivre financièrement.

Regain est là pour aider à avoir plus d'adhérents, mais cela prend du temps. Les mois et les années passent et cela ne s'arrange pas dans nos départements. Il faudrait voir ce qu'il y a lieu de faire. Heureusement que nous avons une Confédération qui, financièrement, vit bien, mais cela n'est pas le cas dans les départements. Bien souvent, nous avons du mal à avoir des partenariats avec certains gros acteurs au niveau de la Confédération nationale : ils ont du mal à démultiplier leurs actions, leurs aides au niveau de nos départements puisqu'ils sont déjà « donateurs » au niveau national. Ce sont d'importantes complications : on a du mal à aller chercher des budgets complémentaires pour nos départements.

Je ne voterai pas contre parce qu'il n'y a pas beaucoup d'intérêt à le faire.

**M. CROUZET, Président.**- Je ne prendrai pas position sur cette remarque. Je rappelle simplement que les cotisations représentent 8 % dans le budget de la Confédération. En termes de représentativité, c'est la Confédération qui est la référence de cette représentativité et quelquefois, cela pose également des problèmes de constater que nous n'avons que 8 % de budget au niveau de la Confédération émanant des structures départementales.

Comprenez bien que pour ma dernière assemblée, je ne vais pas prendre de position. La nouvelle équipe en décidera en fonction de la remarque que vous venez de formuler.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette augmentation de cotisation ? *Non.*

Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote cette augmentation de cotisation.

Y a-t-il des oppositions ?

- *Il est procédé au vote à main levée.*

*Résultat du vote :*

*Pour :                    majorité*

*Abstentions :        3 (M. ROLLAND (Cher), M. GOURREAU (Indre-et-Loire), M. LARTIGUE (Landes))*

A la majorité, vous avez voté la cotisation pour 2018.

**M. Jean-Paul MARTIN, rapporteur.**- Je vous remercie.

#### **RENOUVELLEMENT DE TROIS MEMBRES DU COMITE D'AUDIT.**

**M. CROUZET, Président.**- Nous avons à prévoir le remplacement de trois membres du Comité d'audit qui est composé de cinq présidents départementaux. Tous les ans, nous renouvelons en partie ce Comité d'audit. Nous avons trois présidents sortants : M. LAUVOISARD, M. LOUBET et M. GOUT.

Je vous propose, comme je l'ai toujours fait les années antérieures, que les régions tournent sur ces remplacements. Cela n'est pas une obligation mais c'est une suggestion que je vous fais. Si je regarde dans le temps, il conviendrait cette année que le Centre Val-de-Loire, la Normandie et l'Auvergne Rhône-Alpes puissent accéder à ce Comité d'audit, si vous en êtes d'abord.

Y a-t-il un candidat du Centre Val-de-Loire ?

M. GOURREAU est candidat pour ce Comité d'audit.

Y a-t-il un candidat pour la Normandie ?

Pour la Normandie, M. SUZANNE est candidat.

Et pour Auvergne Rhône-Alpes ?

M. BORDET est candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *Non.*

Il s'agit que tout le monde participe à ce Comité d'audit et à la vérification des comptes.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, l'assemblée valide ces trois propositions de noms, à travers les personnes de Didier GOURREAU, Fabrice SUZANNE et Xavier BORDET.

Je vous en remercie.

#### **SYNTHESE DES RAPPORTS DES QUATRE COMMISSIONS.**

**M. CROUZET, Président.**- Je demande à Christian MARTIN, en qualité de Président de la Commission Economique Fiscale et Sociale de bien vouloir nous faire la synthèse de son rapport.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE, FISCALE ET SOCIALE.**

*Président Christian MARTIN*

**M. Christian MARTIN, rapporteur.-** Depuis un an, la Commission Economique Fiscale et Sociale s'est réunie le 28 novembre 2016 et le 10 mai 2017.

En matière économique, il apparaît que les entreprises de boulangerie et de boulangerie-pâtisserie traversent, comme beaucoup d'autres professions, même si cela ne nous rassure pas forcément, une conjoncture extrêmement difficile, compte tenu notamment d'une concurrence accrue.

Vous avez une liste de problématiques qui ont été posées et amenées par les membres de la Commission. Ces difficultés sembleraient encore plus accrues en zone rurale qu'en zone urbaine.

Le contexte économique actuel fragilise nos entreprises et leur exploitation malgré les effets favorables de quelques dispositifs, notamment le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Il faut souligner malgré tout une inflation d'obligations législatives et réglementaires qui peut s'avérer parfois décourageante pour nos collègues chefs d'entreprise (Pénibilité, Information des consommateurs sur les allergènes...)

La concurrence des GMS, des terminaux de cuisson et des chaînes de boulangerie s'accroît fortement et incite parfois, malheureusement, les artisans à réaliser des offres promotionnelles, ce qui n'est pas toujours économiquement viable et commercialement heureux, puisque les consommateurs ne font plus la distinction entre les différents acteurs de la vente du pain.

Il nous faudra donc développer plus encore notre savoir-faire et faire plus encore la promotion de la fabrication « maison » ; ce à quoi nous nous attèlerons pour ceux qui seront dans le nouveau mandat.

En matière sociale, nous avons eu une activité très soutenue cette année encore avec 6 réunions paritaires et 6 nouveaux avenants à la C.C.N., que je ne détaille pas puisque vous en avez la liste dans le rapport.

La Commission Économique, Fiscale et Sociale a également été informée :

- des différents tableaux de bord sociaux réalisés par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation ;
- d'un extrait du rapport au parlement de l'Observatoire de la Formation des prix et des marges pour la filière blé/farine/pain - document très intéressant qui, je l'espère, sera diffusé largement à l'avenir.
- de l'importance que tous les présidents des groupements professionnels départementaux sollicitent les candidats à la députation sur des sujets fondamentaux pour la profession ;

J'espère que nombre d'entre vous l'ont fait mais il n'est pas trop tard pour aller rencontrer les parlementaires nouvellement élus et leur apporter le questionnaire qui vous a été adressé.

- de la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, dont la responsabilité incomberait aux entreprises, et du souhait de M. MACRON de reporter cette réforme pendant au moins un an ;
- des souhaits de suppression du Régime Social des Indépendants (RSI) émis par certains candidats à l'élection présidentielle de la République Française ;

Nous avons quelques éléments de réponse, même si ce n'est pas encore très clair. Nous verrons bien ce qu'il en adviendra.

- du dossier relatif aux facteurs de pénibilité ;
- de la difficulté de faire respecter les arrêtés préfectoraux de fermeture hebdomadaire des points de vente de pain ;

Au vu de la remontée d'un certain nombre d'entre vous, il y a effectivement une attaque contre ces arrêtés préfectoraux. Là aussi, il faudrait peut-être se mettre en ordre de bataille et définir une stratégie commune pour

essayer de contrer cela, puisque c'est la volonté de la grande majorité d'entre nous de maintenir ces arrêtés préfectoraux.

- de la réforme liée à la représentativité des organisations professionnelles patronales et aux critères qui ont été déterminés par le législateur ;
- des obligations liées à la désignation d'un médiateur de la consommation ;

Enfin, s'est poursuivi le travail de veille réglementaire concernant le social qui a fait notamment l'objet de Circulaires et d'articles dans « *Les Nouvelles de la Boulangerie Pâtisserie* » et la Lettre d'information électronique de la boulangerie.

Par ailleurs, un sujet qui avait été largement débattu l'année dernière et qu'il faudra là aussi peut-être reprendre à bras-le-corps, dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur le fait religieux en entreprise, les membres de la Commission ont pris connaissance du « Guide du fait religieux dans l'entreprise ». Ce document, qui se veut un guide pratique à destination des salariés et des employeurs, rappelle le droit en vigueur, parce que s'il y a des droits, il y a aussi des devoirs en matière de pratique religieuse et de prosélytisme au sein de l'entreprise.

Les salariés doivent bien sûr respecter leur obligation professionnelle. Pour autant, ils ont des droits auxquels nous ne pouvons déroger. Il est donc essentiel de rappeler que la liberté de manifester ses convictions peut faire l'objet de certaines limitations non-discriminatoires, qui doivent être justifiées et proportionnées au but recherché.

Les limites ne peuvent donc être générales et absolues, s'appliquant à tous les salariés, sans distinction de professions ou de missions.

Voici les éléments qui ont été abordés au sein de nos deux commissions du 28 novembre et du 10 mai. Je reste à votre disposition pour les questions que vous souhaiteriez poser.

**M. CROUZET, Président.**- Vous avez la parole, mes chers collègues.

**M. Étienne BERENGUEL (Hautes Alpes).**- Nous avons quelques interrogations légitimes sur le RSI. Quelles sont tes informations à ce sujet ?

**M. Christian MARTIN, rapporteur.**- Les informations sont celles que vous avez tous, elles sont publiques. Il y aura certainement du changement. Il y a des demandes et des attentes de la CGAD et de l'U2P. L'idée globale qui ressort est qu'il n'y aurait pas une absorption totale par le régime général et que l'on garderait un guichet réservé à notre secteur. Les discussions sont en cours et le parlement en décidera au final.

**M. CROUZET, Président.**- Michel BRESSY, qui siège au RSI, as-tu quelque chose à ajouter ?

**M. Michel BRESSY.**- Je n'ai pas grand-chose à rajouter, hormis que c'était la promesse du Président de la République de supprimer le RSI. Aujourd'hui, on entend dans les médias que le RSI va être supprimé mais personne ne parle des cotisations. Celles-ci ne seront pas supprimées car c'est l'État qui les fixe et non le RSI. Si l'on en vient à supprimer le RSI, ce qui laisse à certains beaucoup d'espoirs parce qu'ils pensent qu'il n'y aura plus de cotisations, et si on rentrait directement au régime général, on aurait à payer 30 % de plus de cotisations. Quand je dis 30 %, je suis sûrement en dessous de la vérité.

Aujourd'hui, il faut essayer de concilier la décision du Président de la République et nos propres intérêts. Nous essayons de nous battre pour que le RSI continue d'exister mais il ne s'appellera plus « RSI ».

Il faut des changements et on est obligé de reconnaître qu'il y a eu trop de choses qui n'ont pas fonctionné. Par exemple, l'encaissement est sûrement le métier de l'URSSAF et peut-être que l'on n'aurait pas intérêt à continuer à s'embêter avec l'encaissement. En revanche, il conviendrait de garder tout le côté social dans lequel on retrouve les caisses d'action sanitaire et sociale, ce qui représente 100 millions d'euros dépensés sur le territoire tout au long de l'année, la médecine préventive particulière aux travailleurs indépendants et la retraite complémentaire.

Il faut savoir que la retraite complémentaire est à part et que le RSI a 13 milliards d'euros de réserve pour cette retraite complémentaire. Il faudrait éviter que l'État mette la main sur tout ou partie de tout cela.

Nous souhaiterions réussir à transiger de diverses manières par un adossement à la sécurité sociale ou autre. Tout cela est en cours de discussion. Une réunion politique très importante aura lieu mercredi au niveau du RSI. Je pense que nous en saurons un peu plus dans quelque temps sur notre avenir.

Puisque j'ai la parole, je voudrais revenir sur un point en ce qui concerne les commissions paritaires régionales. Une alerte est remontée du département du Rhône indiquant que l'UPA laissait dire que nos commissions paritaires régionales de la boulangerie ne pourraient pas officiellement travailler comme une commission paritaire. Je tiens à dire que c'est complètement faux. Je ne sais pas pourquoi on prend une telle position... ou je ne le sais que trop.

Les commissions paritaires ont fait l'objet d'un avenant qui a été étendu après la parution de la loi Rebsamen, puisqu'on a l'air de dire que cette loi a changé les choses. Il est donc complètement valable. En revanche, il y manquait un point au niveau des conciliations entre les parties. Un règlement intérieur a été signé conjointement par la Confédération et les organisations syndicales et tout est complètement en règle : les commissions paritaires régionales peuvent - ne nous laissons pas emporter par ceux qui penseraient que l'on puisse faire autrement - normalement continuer à délibérer.

**M. CROUZET, Président.** - Merci, Michel.

Y a-t-il des questions sur cette commission ? *Non.*

La parole est à Yannick MAZETTE en sa qualité de Président de la Commission qualité, formation et innovation.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA QUALITE, DE LA FORMATION ET DE L'INNOVATION.**

*Président Yannick MAZETTE*

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.** - Merci, Président, merci à vous tous.

Tout d'abord, ce sera le bilan de cette mandature.

Un grand merci à toi, Président, et à ton Bureau de m'avoir nommé il y a cinq ans à cette présidence de la commission qualité, formation et innovation. Merci aux membres de cette commission qui ont travaillé d'arrache-pied, puisqu'on a traité beaucoup de dossiers. Merci aux permanents, merci à Ghislaine ; une forte pensée pour Hervé qui n'est pas avec nous en raison de problèmes de santé, mais qui a beaucoup participé également à nos travaux.

La commission qualité, formation et innovation a œuvré dans la continuité du travail engagé par notre ami Laurent SERRE, prenant un essor important ces dix dernières années sur les trois thématiques :

- la formation,
- la qualité sur la valorisation de la profession,
- l'innovation sur la transition du numérique.

Tout d'abord, la profession a pris conscience du besoin de faire évoluer l'offre de formations existantes :

- En 2010, la rénovation du BP Boulanger a été engagée. Les travaux se sont achevés en 2012.
- La commission s'est ensuite engagée dans la rénovation du CAP Boulanger en 2013 et s'est achevée en 2014.
- A partir de 2012, la commission a travaillé sur deux certifications spécifiques à la profession : le CTM vendeur/vendeuse en boulangerie-pâtisserie et le CQP Tourier, là aussi demandé par la profession.

- Lors du dernier Bureau de la commission, nous avons souhaité également faire une demande - cela a été acté au dernier Bureau - sur la rénovation de la mention complémentaire boulangerie spécialisée, parce qu'on s'est aperçu qu'on avait rénové le BP, le CAP mais que la MC était restée sur la touche. Je rappelle que c'est un diplôme de 2003 qui n'a jamais vu de rénovation.

Nous avons ensuite les concours dont la promotion est faite par la Semaine de l'Excellence avec :

- le concours du Meilleur Jeune Boulanger,
- le Trophée des Talents du Conseil et de la Vente en boulangerie-pâtisserie,
- le concours de la Meilleure Baguette de Tradition française,
- le concours d'un des Meilleurs Ouvriers de France.

Sur ce volet formation, il y a eu beaucoup de travail durant ces cinq années.

Ensuite, la profession a souhaité définir des cadres pour valoriser ses productions, ses savoir-faire et se démarquer face à la concurrence.

Devant la nécessité de mieux définir les produits de pâtisserie boulangère artisanale (les traditions, les spécialités régionales, ...) et dans le but de pouvoir les protéger et les sauvegarder, la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie Pâtisserie Française a chargé le pôle d'innovation, en liaison avec le centre de ressources documentaires de l'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie (INBP), de faire une recherche documentaire afin de constituer un Code des usages. Ce travail est en cours.

En 2009, la Confédération Nationale de la Boulangerie française a initié la rédaction des cahiers des charges des produits de boulangerie (43 à ce jour), en matérialisant un contrat entre le professionnel et ses fournisseurs. Le cahier des charges permet la garantie d'une meilleure traçabilité des matières premières, ainsi que leur qualité nutritionnelle et sanitaire, et permet une valorisation par l'entreprise des produits proposés aux consommateurs.

Pour faciliter l'appropriation des cahiers des charges par les artisans-boulangers, suite à une expérimentation pilote sur le terrain de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, une démarche nationale a été développée avec, pour l'instant, deux groupes de fournisseurs qui sont Back Europ et Metro ; un troisième groupe, Eudipat, est en cours de validation avec d'autres.

C'est toujours dans la même dynamique, afin que les artisans-boulangers qui souhaitent valoriser auprès des consommateurs la fabrication « maison » de leurs viennoiseries puissent le faire conformément à la réglementation en vigueur, que l'appellation « viennoiserie maison » a été déposée en 2013.

Notre commission a travaillé également sur l'innovation. Pour nous, membres de la commission, il s'agissait de faire connaître tout ce qui pouvait être réalisé au sein du pôle innovation de l'institut. Le grand souci était dans la diffusion de l'information. Là aussi, nous nous sommes servis du « magasin du futur » avec toutes ses nouvelles applications. Nous avons pu aussi rencontrer au sein de notre commission des sociétés sur la vente en ligne mais également sur une plate-forme - nous ne sommes pas allés au bout mais cela fait partie des travaux futurs - sur la promotion et la communication de nos entreprises.

Par ailleurs, ce fut une grande surprise pour nous de rentrer dans un appel à projet sur la transition numérique dans lequel OPCALIM a été retenu. Là aussi, je remercie Christian MARTIN qui nous représente chez OPCALIM. Nous aurons une enveloppe de 100 000 € sur cette transition numérique. Notre réflexion a porté sur la façon de l'utiliser : il y a tout d'abord de l'auto diagnostic, de l'accompagnement et, derrière, il y aura de l'ingénierie pédagogique. Le Président a souvent impulsé en disant que l'on a un temps d'avance dans les laboratoires mais on a du retard au niveau du magasin.

Nous avons aussi la volonté de mettre en place le Certificat Technique des Métiers (CTM) sur une formation à distance en le modulant.

Dans le numérique, nous avons rencontré la société E-Pack Hygiène sur le plan de maîtrise sanitaire. Beaucoup des membres de la commission se sont équipés et je sais que dans leurs départements, ils ont fait parler de cette solution du numérique qui nous facilite la vie. Si certains départements ne l'ont pas mise en place, je puis dire que c'est un produit qui répond vraiment aux besoins de l'entreprise.

Nous sommes allés encore plus loin avec le voyage pédagogique à Londres. Nous avons beaucoup travaillé au sein de cette commission sur la définition du *snacking*, sur la définition de la restauration boulangère. Nous avons même participé à l'élaboration de la première formation, que nous avons tous validée au niveau des membres de la commission, avant que l'Institut national de la boulangerie-pâtisserie française puisse la mettre dans son catalogue. C'est une grande fierté d'avoir travaillé sur ces sujets.

Pourquoi Londres ? Parce que c'est là où cela bouge et pour avoir un temps d'avance, il faut aller voir ce qui se passe ailleurs. Cela se fera au mois de septembre.

Nous avons eu une réponse favorable d'OPCALIM pour les salariés. Stéphanie FOUGEROUX\* qui s'occupe de nous prendra en charge la formation de 1 500 € (avec le déplacement) pour 14 heures de formation ; ce sera 700 € sur les 1 500 €. Christian et moi travaillons avec le FAF-CEA pour obtenir la même chose. Nous travaillons en transversalité au niveau des commissions et il faudra continuer sur ce chemin-là.

On retrouve dans ces dossiers la vision du Président CROUZET pour la profession :

- d'une part, le capital humain par une offre de formation évolutive afin d'avoir des professionnels capables de s'adapter aux demandes des consommateurs, des jeunes entrepreneurs qui assurent la relève en reprenant les entreprises.
- d'autre part, la volonté de pérenniser la boulangerie artisanale, son savoir-faire, son image de concurrence de proximité nécessaire dans l'environnement économique, par des offres de service pour accompagner le développement des entreprises, pour avoir la possibilité de se démarquer par rapport à la concurrence et faciliter la mise en application des réglementations.

En voyant tous ces travaux et le rôle respectif de la commission, on comprend d'autant plus le besoin pour les professionnels de se fédérer et pour la Confédération de développer une offre de services accessibles. Vous voyez ce dont je parle ? De Regain, bien sûr !

**M. CROUZET, Président.**- Merci. Y a-t-il des questions sur cette synthèse ?

**M. Hervé COURTAT (Sarthe).**- Quand vous avez dit avoir réformé le CAP de Boulangerie, dans notre département - je pense que c'est pareil sur le plan national -, nous sommes un peu envahis par les chaînes telles que Ange, Louise ou Marie Blachère. Ces enseignes forment des apprentis au CAP de Boulanger qui ne font ni viennoiserie ni pain de tradition française qui sont, à mon avis, les deux clés de voûte de notre métier.

N'y a-t-il pas moyen d'empêcher ces enseignes d'avoir des apprentis ?

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.**- J'ai participé à la rénovation de ce diplôme à l'Éducation nationale, à la demande de la profession et je peux vous dire qu'il y a dans ce diplôme un référentiel dont l'objet ne dit pas que c'est réservé uniquement à la boulangerie artisanale.

Quand on travaille avec l'Éducation nationale, le champ est plus large et il n'est pas facile de se faire entendre parce que là aussi, il y a des représentants des industriels. Croyez bien que nous avons tout fait pour défendre dans ce référentiel la vision de la boulangerie artisanale.

Dans cette rénovation, on a fait de la prospective. Vous savez que les rénovations se font en moyenne tous les dix ans et il n'est pas simple de se projeter. Nous avons apporté dans ce référentiel la vision de l'offre *snacking* restauration boulangère. Je ne sais pas si sur votre département vous êtes en ponctuel ou en CCF, mais la Confédération avait une position bien posée et bien forte sur le ponctuel.

Quand on travaille avec l'Éducation nationale, on ne travaille pas que pour la Confédération, on travaille aussi pour les autres. Ayant participé, je peux vous dire que l'on a fait passer les messages forts de ce que nous voulions pour ce CAP Boulanger. On a commencé par le BP, mais on s'est vite aperçu qu'il y avait un palier ; on a donc travaillé avec la même équipe pour enclencher les travaux de la rénovation du CAP.

Un membre de la commission m'a fait remarquer, sur la mention complémentaire, sur la viennoiserie, qu'on ne retrouve pas le tourage. Effectivement, il n'a jamais été rénové depuis 2003, on est passé à côté. La demande a été faite en 7<sup>ème</sup> CPC présidée par Jean-Yves, avec à l'appui un envoi de courriers et une demande de la profession. Il ne faut pas faire comme certains autres métiers qui découvrent les choses : nous étions à la CGAD avec Jean-Yves, le président de la Confédération de la pâtisserie française découvrait que l'Éducation nationale avait fait la demande de la rénovation du CAP Pâtissier.

Pour notre part, nous avons toujours été précurseurs et nous n'avons jamais attendu que l'Éducation nationale nous demande de faire une rénovation ; nous nous sommes pris en charge et nous avons-nous-mêmes fait cette demande.

**M. CROUZET, Président.** - J'en profite pour vous inviter à être très vigilants sur le référentiel de la pâtisserie, puisque vous savez qu'économiquement et socialement, la pâtisserie est faite chez nous. Attention à ce que l'on ne nous impose pas une réforme qui ne nous conviendrait pas, qu'une minorité l'impose à une majorité aujourd'hui économique et sociale. Je vous mets en garde sur ce point.

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.** - Avec le président de la 7<sup>ème</sup> CPC, nous ferons en sorte de travailler sur la rénovation de ce CAP Pâtissier.

**M. Fabrice SUZANNE (Manche/Orne).** - Je crois que ce n'est pas la demande du collègue de la Sarthe, il pose le problème d'un examen qui est fait dans des chaînes. Aujourd'hui, on sait que ces enseignes ne fabriquent pas, que ce sont des produits industriels. Comment peuvent-ils « former » des jeunes avec des produits livrés en carton ?

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.** - Étant vice-président de délégation de chambre des métiers, je vois aussi des jeunes qui sont chez nous, dans l'artisanat et qui, malheureusement, ne font pas non plus de viennoiseries. Là aussi, je peux vous dire que l'on travaille avec les formateurs sur ces activités qu'ils ne pratiquent pas en entreprise.

**M. CROUZET, Président.** - Je ne voulais pas répondre, mais je rappelle que dans les statistiques que l'on connaît, 80 % de la viennoiserie aujourd'hui distribuée en France l'est de façon industrielle et l'utilisation de la farine de tradition française représente 25 %. Je vous laisse le soin d'analyser ce que je veux dire par là.

**M. Hubert TOLLET (72).** - En ce qui concerne l'apprentissage, pourquoi le niveau est-il de plus en plus bas ? Ces chaînes forment des apprentis, mais ce sont des professionnels qui les notent au CAP.

J'ai eu à noter deux fois et il n'y a même pas de « tradition » à fabriquer. La « tradition » est quand même le n°1 de la boulangerie. On demande d'être de plus en plus compétitif en entreprise avec un niveau de plus en plus bas. Qui va reprendre nos entreprises ?

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.** - Quand on a travaillé sur la rénovation du CAP, au niveau des fabrications, on n'était que sur la tradition française mais il y a eu la réflexion suivante, sachant que le CAP est la première marche : aujourd'hui, on a une offre de formation qui commence par le niveau 5 (niveau CAP) qui n'est pas une fin en soi et quand on regarde l'objet au niveau des référentiels de chaque certification, on s'aperçoit aussi qu'il y a un escalier dont le CAP est la première marche. Nous avons ensuite le Brevet Professionnel, puis le Brevet de maîtrise. Là aussi, il s'agit de garder chez nous ces jeunes sur une poursuite de parcours de formation. Ce sont ces jeunes que l'on veut voir dans nos entreprises.

Malheureusement, il y a trop de dispersion de ces jeunes qui se forment sur un niveau 5. On passe du temps en tant que maître d'apprentissage à former des jeunes qui viennent chercher juste un niveau de formation mais qui ne restent pas dans le métier. Il y en a beaucoup.

Là aussi, on doit savoir être attractifs, savoir les garder parce que ceux qui reprendront nos entreprises demain, ce seront des gens qui auront des compétences et pas uniquement une compétence professionnelle, il faut aussi une compétence transversale sur la gestion de l'entreprise. Ce n'est pas à vous en tant que chefs d'entreprise que je vais le dire, elle est importante aujourd'hui. On voit bien que les financiers ne prennent plus de risques : ils veulent des personnes qui viennent avec des compétences dans ces domaines.

**M. Hubert TOLLET (72).**- Ne pensez-vous pas qu'en relevant le niveau du CAP, vous valorisez le métier ? La valorisation du métier passe aussi par là !

**M. CROUZET, Président.**- Je répète ce que je dis depuis longtemps : si vous faites une fixation sur un niveau de compétence, ce n'est pas celui du CAP. Le CAP est un certificat d'aptitude professionnelle. Je fais partie d'une génération qui faisait un CAP sur trois ans avec un temps de travail qui était du double de celui d'aujourd'hui et sur un mono produit. Aujourd'hui, vous voudriez qu'un jeune ait les compétences après deux ans de formation, avec une multiplicité de produits et un temps de travail réduit de moitié ! Cela est impossible. C'est la raison pour laquelle on a mis en place une mention complémentaire, le brevet professionnel, de façon à augmenter le temps de formation.

Il est de notre responsabilité à tous de faire comprendre aux jeunes et à leur famille qu'au bout de deux ans, ils n'ont pas les compétences professionnelles, quelle que soit la rigidité que vous ferez de l'examen. A mon avis, on est sur une aptitude et pas sur un diplôme de compétence. La compétence s'acquiert après, avec la formation complémentaire qui est donnée.

Sans porter de jugement, je fais partie d'une génération qui travaillait plus du double voire le triple du temps de travail que l'on a aujourd'hui. Comment voulez-vous qu'un jeune ait l'expérience et la compétence au bout de deux ans ? Cela est impossible, hormis quelques cas. Cela encourage à poursuivre la formation.

C'est vrai dans notre profession et c'est vrai partout : les jeunes ne sont pas préparés au monde du travail et du jour au lendemain, ils tombent dans la spirale de ce travail, dans l'exigence qui est la nôtre. Je suis d'accord qu'il faut être exigeant sur cette formation, mais on n'arrivera pas au bout de deux ans à former des personnes qualifiées. Cela n'est pas possible. Il faut augmenter ce temps de formation.

**M. Hubert TOLLET (72).**- Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, mais entre les compétences et les bases, ce sont deux choses différentes. En CAP, on apprend les bases mais aujourd'hui, il n'y a plus de bases.

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.**- Ayant travaillé sur la rénovation du CAP, il est clair qu'entre le référentiel avant la rénovation et celui d'aujourd'hui, si vous faites le comparatif des deux, vous verrez qu'on est allé vers le saut qualitatif. Le Président l'a dit : le CAP n'est pas une fin en soi, c'est une première marche.

**M. CROUZET, Président.**- J'en profite pour dire que notre approche doit être totalement différente. J'ai la prétention de dire que si j'ai obtenu que la première année d'apprentissage soit financièrement prise en charge par l'État, c'est bien que l'approche n'est pas productive du jeune mais d'enseignement du jeune sur notre métier. C'est une approche totalement différente que l'on est en train de vivre, c'est une évolution dans les générations. On peut dire que c'est bien ou que c'est mal, ce n'est pas un problème, c'est un constat.

Si nous avons obtenu cette prise en charge financière, c'est parce que l'approche du jeune doit être totalement différente. Encore une fois, le CAP est une aptitude et non pas une compétence des métiers. Nous devons donc encourager la formation sur un temps beaucoup plus long et où l'on aura véritablement des jeunes qui viendront en confiance, et surtout des familles parce que c'est aussi avec les familles que c'est plus difficile.

**M. Bruno STRUILLOU (Finistère).**- Je voudrais rebondir sur l'appellation « viennoiserie maison ». La plupart de mes adhérents s'interrogent pour savoir si des contrôles sont effectués par rapport à cela. L'affiche

est une bonne chose et il n'y a rien à dire par rapport à cela mais les contrôles sont-ils effectués derrière ? On a l'impression que ceux qui décident de faire leurs viennoiseries eux-mêmes sont un peu désavantagés et ceux qui ne la font pas sont dans la politique du « pas vu, pas pris ». On a l'impression que cela ne bouge pas.

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.-** Lorsque nous avons travaillé sur la charte de l'appellation « viennoiserie maison », le premier point portait sur le respect du cahier des charges. Si le cahier des charges n'est déjà pas dans l'entreprise, je ne vois pas comment on peut mettre l'affiche et comment on peut valoriser la « viennoiserie maison ». J'espère que ceux qui mettent en avant l'appellation « viennoiserie maison » respectent déjà ce premier point.

**M. Bruno STRUILLOU (Finistère).-** Vous savez aussi bien que moi que si le client arrive au magasin et demande si le croissant ou le pain au chocolat est fait maison, la vendeuse ne lui dira pas qu'on les sort des cartons et qu'on les met juste à cuire ! On est plus dans la politique du « pas vu, pas pris ».

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.-** Il est clair que celui qui affiche la « viennoiserie maison » doit la respecter. Là aussi, nous avons travaillé avec les services de l'État, mais c'est ensuite à nous, en tant que présidents d'organisations professionnelles dans nos départements respectifs, de nous rapprocher de ces instances. C'est aussi notre travail.

**M. CROUZET, Président.-** Je crois également qu'il est de notre devoir de montrer aux consommateurs ce que nous faisons. Il est difficile de faire de la dénonciation, très difficile de dire à l'administration d'aller contrôler les professionnels. J'entends aussi dire de l'autre côté : qu'est-ce qu'ils viennent nous enquiquiner ? Vous voyez la part des choses qu'il faut faire.

Sans anticiper sur la commission de Daniel LAIDIN, prenons le cas de la Fête du pain : il y a malheureusement peu d'investissement de la part des professionnels sur cette Fête du pain, alors que c'est une occasion extraordinaire de montrer ce que nous faisons, parce que c'est en matière de communication que nous pourrions y arriver. Ne comptez pas sur moi pour aller dénoncer quelque chose, parce qu'on mettrait le doigt dans un engrenage.

**M. Bruno STRUILLOU (Finistère).-** Le plus dramatique, c'est que l'on organise des concours départementaux ou régionaux pour faire la promotion du croissant et notre appréhension à chaque concours est d'être face à un lauréat qui ne fabriquerait pas ses croissants lui-même. Le jury y fait très attention car cela s'est déjà produit.

**M. CROUZET, Président.-** Cela rejoint la question que l'on évoquait tout à l'heure avec les jeunes : imaginez une entreprise où le jeune ne fasse que du « carton-cutter » !

**M. Pascal BARILLON (Paris, 18<sup>ème</sup>).-** On a parlé de Londres et du *snacking* qui est un domaine que je connais bien, étant sur la capitale. Il est vrai que l'on parle beaucoup de Londres où c'est l'effervescence, où il y a beaucoup de monde. C'est un peu l'euphorie, il y a des choses à prendre, mais il faut être très vigilant parce que c'est un choix de vie différent, une politique différente de la ville de Londres. La seule comparaison que l'on puisse faire, c'est qu'à Londres il y a six commerces pour 1 000 habitants et à Paris il y en a 28 pour 1 000 habitants. C'est un schéma totalement différent, mais il y a des choses à prendre et à regarder.

**M. Jean-Marc GOUT (Ardennes).-** Je reviens sur le CAP : on dit que c'est la mise en avant pour reprendre nos entreprises, mais ne devrait-on pas rehausser le niveau pour reprendre nos entreprises, c'est-à-dire d'arriver au BP ? Le CAP est la mise en avant : ils rentrent dans le métier, ils l'obtiennent, ils avancent, mais pour reprendre nos entreprises, ils doivent arriver au BP. C'est le cas dans beaucoup de professions.

**M. Yannick MAZETTE, rapporteur.-** Nous l'avions évoqué en commission, mais le problème porte sur la poursuite du parcours. Quand on voit les jeunes qui vont obtenir leur niveau 5 et aller vers le niveau 4, si demain on faisait cela, on n'aurait pas un nombre assez suffisant pour reprendre nos entreprises. C'est à nous de préparer cette montée en puissance.

Le niveau 5 est une première marche et quand on regarde les compétences que ces jeunes en formation de niveau 4 et même de niveau 3 peuvent apporter à l'entreprise... J'ai beaucoup travaillé avec les Suisses qui ont une autre vision de la formation. Pour eux, cela n'est pas un coût mais un investissement ; c'est dans leurs gènes. Il faut comprendre cela.

Comme l'a dit le Président, j'ai eu les mêmes problèmes sur mon département quand j'ai voulu mettre en place mon niveau 4 et mon brevet de maîtrise. Il était difficile de le faire comprendre aux artisans qui eux n'avaient passé qu'un niveau 5, mais quand on leur montre les différences et les compétences qu'ils viennent acquérir dans les autres diplômes et titres, je vous garantis qu'ils y voient l'intérêt pour l'entreprise : c'est de la valeur. L'alternance et l'apprentissage, c'est du donnant/donnant : le jeune vient chercher les savoir-faire de l'entreprise mais il vous apporte des savoirs et là c'est important pour le développement économique de nos entreprises.

**M. CROUZET, Président.**- La nouvelle équipe devra veiller à l'évolution de ces exigences à l'installation parce que j'ai connu le ministre de l'Économie, aujourd'hui Président de la République, qui souhaitait supprimer tous les diplômes pour accéder à l'entreprise. C'était donc la porte ouverte à tout le monde. L'accessibilité, ce n'est pas d'avoir une référence ou des diplômes mais plutôt : « *Je me lève le matin et je décide d'être boulanger, cordonnier, boucher, mécanicien, etc.* » C'était la philosophie même qui était débattue. Nous avons réussi à l'enrayer, mais je ne sais pas quelle sera la politique demain ; il faudra être très vigilant sur ce sujet.

Ma remarque n'est pas politique, rassurez-vous, mais c'est un combat perpétuel qui doit être mené.

Avons-nous fait le tour des questions ? *Oui.*

Merci Yannick MAZETTE pour cette intervention.

Puisque nous étions dans le cadre de la formation, je demande à Jean-Paul MARTIN de bien vouloir nous faire un point sur notre Institut National de la Boulangerie-Pâtisserie de Rouen.

Vous avez peut-être entendu quelques échos sur ce point mais je n'en dis pas plus, puisque Jean-Paul MARTIN, à travers son intervention, va vous exposer la situation actuelle.

#### **ACTIVITE INBP.**

**M. Jean-Paul MARTIN.**- Mes chers collègues, comme vous en avez été informés en son temps, j'ai été nommé en début d'année, sur proposition du Président de la Confédération approuvée par le Conseil d'Administration, Administrateur Délégué de l'INBP. Cette nomination avait pour raisons conjoncturelles l'indisponibilité du Président Laurent SERRE depuis l'automne 2016, la persistance voire l'amplification d'un conflit social larvé, depuis 2011/2012, la nécessité de remobiliser une équipe déstabilisée par un management inapproprié, la nécessité de faire un point complet sur l'ensemble des questions et dossiers financiers concernant l'Institut.

Ayant accepté cette mission, j'y ai consacré le temps nécessaire et rencontré, avec l'appui du Conseil d'Administration, tous les acteurs-clés de ce dossier.

Je viens ici vous informer synthétiquement de la progression de celui-ci et des premières décisions prises.

- 1- Le climat social est apaisé et les accompagnements prévus suivent désormais un cours normal ;
- 2- Une procédure de licenciement du Directeur Général a été engagée, après mise à pied conservatoire ;
- 3- L'ensemble des questions comptables et financières est sous contrôle, approuvé par l'expert-comptable et le Commissaire aux Comptes ;
- 4- Le dossier Brésil a été audité. Une procédure de liquidation a été engagée et le rapatriement des fonds est en cours, un peu compliquée compte tenu de la volatilité du cours du réal et l'évolution de la parité du change euros/réaux.

J'ai par ailleurs le plaisir de vous indiquer que lors du Conseil d'Administration du 14 juin dernier, qui a pris note des détails des évolutions évoquées à l'instant et les a approuvées, j'ai été élu Président de l'Institut.

Dans le même temps et dans le contexte statutaire convenu, le Conseil a été renouvelé pour certains membres et a enregistré par ailleurs la nomination de nouveaux.

Enfin, je vous informe qu'Alain DECOUFLET, qui nous a bien aidés sur la période particulièrement difficile, a été nommé Secrétaire Général.

Tout ce travail a été fait, avec le tempo nécessaire, vous l'aurez compris, avec pour seul objectif de redonner à ce magnifique outil qu'est notre Institut de Formation l'efficacité que nous sommes en droit d'attendre.

Je me tiens à la disposition de tous pour plus de détails sur les différents points évoqués et souhaite remercier ici tous ceux qui m'ont aidé à clarifier cette situation, en particulier la Confédération, le Président CROUZET, l'ensemble du Conseil d'administration pour leur aide et pour leur confiance.

Je vous remercie de votre attention. Je suis à votre disposition si vous souhaitez que l'on puisse échanger sur le sujet.

**M. CROUZET, Président.** - Merci, Jean-Paul, pour cette information qui me semblait nécessaire compte tenu de cette évolution et de la situation au Brésil. Ainsi les choses sont claires.

La parole est à Jean-Luc CHAPUIS, en sa qualité de Président de la commission restructuration, réglementation et modernité.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION RESTRUCTURATION, REGLEMENTATION ET MODERNITE**

*Président Jean-Luc CHAPUIS*

**M. Jean-Luc CHAPUIS, rapporteur.** - Notre commission s'est réunie deux fois au cours de l'année. Au cours de ces réunions, les thèmes traités furent les suivants :

- I. Les règles d'ordre général,
- II. Les règles spécifiques au secteur alimentaire

#### **I. Concernant les règles d'ordre général**

---

##### **1. L'accessibilité**

Les entreprises doivent être accessibles aux personnes ayant un handicap. Cette obligation, issue de la loi du 11 février 2005, devait être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Une ordonnance est venue y apporter des souplesses et ainsi permettre aux entreprises qui n'étaient pas en conformité à ladite date, de déposer en préfecture un dossier Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) afin d'obtenir un délai supplémentaire.

Ce dossier Ad'Ap permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2015.

Ce dossier Ad'Ap qui devait être déposé avant le 27 février 2015 consiste à prendre l'engagement de réaliser les travaux nécessaires au respect des règles d'accessibilité dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans, sauf cas très particuliers).

Cependant, il n'est pas trop tard pour les retardataires pour déposer leur dossier. Les dossiers sont reçus et instruits au même titre que les autres. En revanche, il est demandé d'expliquer les raisons de ce retard afin de ne pas être sanctionné.

Un autodiagnostic simplifié est disponible sur le site internet du ministère du développement durable.

Les établissements en conformité avec cette législation doivent adresser leur attestation d'accessibilité à la Préfecture en courrier recommandé avec accusé de réception.

Le recours à une société privée n'est pas obligatoire. Dans ce cadre, on s'est aperçu qu'il y avait des démarchages agressifs et menaçants de certaines sociétés, par téléphone, fax ou mail, en se faisant passer parfois pour une autorité administrative. Les professionnels doivent être particulièrement vigilants et doivent garder en tête certains réflexes de bon sens : consulter sa Fédération, les sites Internet gouvernementaux, se méfier des méthodes jugées trop agressives et surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone. En cas de malversation avérée, il ne faut pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice.

Dans la suite des dossiers, il faudra que l'on tienne à disposition de l'Administration un registre et vous aurez l'occasion de travailler sur ce sujet par la suite.

## **2. Mise en conformité des logiciels de caisses enregistreuses au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, la loi de finances pour 2016 instaure l'obligation, à partir de 2018 pour les commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA qui ont des caisses enregistreuses informatisées, d'enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisé et certifié.

Cette obligation a pour objet de rendre impossible la fraude.

La conformité de la caisse fera l'objet d'une attestation par le fournisseur remise au professionnel, utilisateur de la caisse.

En cas de contrôle, l'absence d'attestation sera soumise à une amende de 7 500 € par logiciel ou système non certifié, le contrevenant devant régulariser sa situation dans les 60 jours.

## **3. Les sacs plastiques**

Ce sont les dispositions de l'article 75 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui interdisent aux commerçants de remettre à leurs clients des sacs de caisse en plastique à usage unique, qu'ils soient gratuits ou payants.

Le décret n°2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matière plastique à usage unique a été publié au Journal Officiel du 31 mars 2016.

Il en résulte que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les seuls sacs de caisse en plastique autorisés sont :

- Ceux de 50 microns ou plus,
- Quelle que soit leur composition,
- Quelle que soit leur contenance.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sacs plastiques autres (par exemple : sacs pour pain tranché...), ils sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf s'ils sont en matières biosourcées et compostables domestiquement.

## **4. Les obligations liées à la constitution d'un fichier**

Les membres de la Commission prirent connaissance d'un formulaire de déclaration simplifiée de constitution de fichiers auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils prirent également connaissance d'un document explicatif relatif à la vidéosurveillance dans les commerces, les règles applicables, les précautions à prendre et les droits des personnes filmées.

## **5. La « pénibilité »**

Le critère relatif au seuil concernant les heures de nuit impacte nécessairement la profession. Les autres ne le sont vraisemblablement pas, ni les températures extrêmes, ni le port de charge comme en atteste l'étude menée par la société Sovérial au sein de la profession auprès de plusieurs entreprises de toutes les régions françaises.

Le dispositif est, en l'état, complexe à appréhender par les employeurs et il est souhaité qu'il soit réformé puisque inapplicable.

## **6. La fermeture hebdomadaire**

Les principes juridiques liés à la fermeture hebdomadaire sont intangibles mais les arrêtés préfectoraux de fermeture hebdomadaire des points de vente de pains de nombreux départements font l'objet de recours en annulation de la part des instances des industriels du pain (la Fédération des Entreprises de Boulangerie - F.E.B.).

C'est notamment la raison pour laquelle une réunion s'est déroulée le 3 mai dernier avec les différents avocats de chaque Région boulangère plaçant ce dossier avec Maître DELAMARRE, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. Cette réunion a permis à tous les acteurs présents de pouvoir échanger et de créer des argumentaires communs.

## **II. Concernant les règles « alimentaires »**

---

### **1. Point sur l'étiquetage (mention décongelée / étiquetage nutritionnel)**

Concernant les différentes modalités d'information des consommateurs sur le traitement de congélation-décongélation des produits proposés dans les boulangeries et boulangeries-pâtisseries, il fut rappelé la Circulaire n°3 du 5 janvier 2017 dont l'objet était de transmettre un courrier reçu de Mme HOMOBONO, Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

L'Administration considère que, pour répondre aux obligations réglementaires, les professionnels doivent respecter l'une des modalités suivantes :

- Indication de la dénomination de vente suivie de la mention « décongelée » ;
- Ajout dans le tableau relatif à l'information des allergènes d'une colonne relative au traitement de congélation-décongélation des produits. Cette modalité nécessitera de modifier l'appellation du tableau qui pourrait alors s'intituler « Informations légales du consommateur » et l'affichette informative qui l'accompagne ;
- Information par le biais d'un pictogramme « Igloo » pour les produits de pâtisserie non préemballés à la vente lorsqu'ils ont fait l'objet d'une décongélation, sur ou à proximité immédiate du produit qui renvoie à une affichette dans le magasin informant plus complètement les consommateurs sur la nécessité de ne pas recongeler un produit décongelé.

A cet égard, il fut souligné l'importance que, quelle que soit la solution retenue, l'information doit être facilement accessible et suffisamment claire.

Les membres de la Commission prirent également connaissance d'un courrier de M. GÉRARD, sous-directeur des produits alimentaires et des marchés agricoles alimentaires de la DGCCRF du 12 janvier 2017 dans lequel il est notamment précisé que, en matière d'informations nutritionnelles : *« Les denrées non préemballées et celles préemballées en vue de leur vente immédiate commercialisées par les adhérents de la CGAD ne sont pas visées par l'obligation d'étiquetage ».*

Ce courrier a été diffusé par Circulaire n°20 du 4 mai 2017.

Cette position est donc également applicable aux produits de chocolat.

### **2. Publicité des résultats des contrôles officiels en matière d'hygiène**

C'est l'article 45 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui a complété l'article L.231-1 du Code rural par la phrase suivante :

*« Les résultats des contrôles effectués en application du plan national de contrôles officiels pluriannuels sont rendus publics selon les modalités fixées par voie réglementaire ».*

Cette « mise en transparence » vise tant à informer le consommateur, à créer de la confiance dans le dispositif de sécurité sanitaire et à légitimer l'action des services qu'à créer une dynamique chez les professionnels en vue de l'amélioration de leurs pratiques.

Une réunion a été organisée le 13 février dernier en présence notamment de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), de la DGCCRF, de la Direction Générale de la Santé (DGS) et de la CGAD dont l'objet était de :

- Rappeler le contenu et le calendrier de la mise en œuvre du dispositif (mise en ligne des résultats des contrôles le 3 avril 2017 pour des contrôles effectués à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017),
- Présenter le site internet (<http://alim-confiance.gouv.fr/>) et l'application Smartphone (Alim'confiance) qui vont permettre la publication des résultats et permettre aux internautes de connaître le niveau de maîtrise de l'hygiène des entreprises contrôlées,
- Souligner que seuls les résultats de contrôle en hygiène figureront sur internet, et donc, les résultats des contrôles en matière d'information du consommateur, par exemple, ne seront pas publiés,
- Préciser que les entreprises contrôlées disposeront, à partir de la notification des conclusions du contrôle, de 15 jours pour contester les non-conformités relevées auprès des directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Grâce aux actions de la CGAD, le professionnel n'a pas l'obligation d'afficher dans son établissement ou en vitrine les résultats des contrôles officiels réalisés.

La CGAD a, par ailleurs, demandé une nouvelle fois à la DGAL que les contrôles puissent se faire de façon harmonisée d'un inspecteur à un autre et d'un département à un autre.

La DGAL s'y étant engagée, les professionnels sont invités à faire remonter tout abus constaté lors des contrôles en transmettant à la Confédération les comptes rendus écrits transmis aux professionnels.

Aussi, il est recommandé d'avoir recours à des « autocontrôles » effectués par le biais de laboratoires d'analyse indépendants et impartiaux dont l'objet est, notamment, de démontrer aux services de contrôle de l'Administration que l'on se préoccupe de la qualité sanitaire des produits fabriqués dans nos entreprises.

### **3. Intervention de M. Sébastien MIGNOT : Comment faire face à la concurrence des chaînes de magasins - recommandations sur l'attitude du personnel de vente**

Il est difficile pour le consommateur de faire la distinction entre une boulangerie artisanale et une grande chaîne revendant majoritairement des produits industriels. Dans ce contexte, il est important de rassurer le consommateur.

Les professionnels d'aujourd'hui ont évolué et viennent d'horizons divers en raison, notamment, de la multiplication des personnes intégrant la profession par le biais d'une reconversion.

Il faut donc cultiver sa différence et travailler dans le haut de gamme. Il est important de se former pour se régénérer et ainsi reprendre le leadership de la vente et du conseil. A cet effet, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur les outils « marketing », les marges, les prix de vente.

Il est nécessaire de soigner l'accueil et le savoir-être. Il faut créer du lien avec le consommateur afin de cultiver la différence et le plaisir.

L'entreprise doit connaître ses valeurs, développer le « fait maison ». Les salariés doivent être les représentants de l'entreprise. Il faut former le personnel de vente et réaliser des fiches « produit » avec des argumentaires de vente et le préparer aux questions particulières (Artisan, produits maisons, congelés, etc.)

Il est également essentiel de fidéliser son équipe.

C'est en quelques mots la présentation qui nous avait été faite. Nous avons eu un PowerPoint et on fera passer cela aux personnes de la commission.

#### **4. GBPH**

Une réunion a été organisée avec l'Administration le 31 mars dernier dont l'objet était de déterminer les derniers éléments nécessitant une nouvelle présentation au Conseil National de la Consommation (CNC).

Les services de l'Administration présentèrent leurs excuses pour le temps nécessaire à l'instruction du GBPH.

L'ensemble des points fut résolu mais il demeure, néanmoins, une problématique liée à la durée de vie des produits mentionnée au sein du GBPH qui, selon l'Administration, n'est pas suffisamment étayée par une validation scientifique.

C'est la raison pour laquelle il fut souhaité de solliciter les professionnels afin d'obtenir la transmission de leur propres analyses.

En effet, en l'absence de validation de la durée de vie des produits au niveau national, chaque professionnel pourrait se voir obliger de faire valider la durée de vie de ses produits à ses propres frais.

C'est dans cette optique que la Circulaire n°21 du 5 mai 2017 a été diffusée.

Il fut rappelé le travail de pédagogie réalisé au sein d'un document intitulé « l'Essentiel du GBPH ». Celui-ci est un Guide synthétique composé de fiches thématiques accompagnées de fiches pratiques directement utilisables par les professionnels.

Les membres de la Commission prirent connaissance du projet de « l'Essentiel du GBPH » qui sera finalisé dès que le GBPH sera validé par l'Administration.

Les membres de la Commission évoquèrent la nécessité d'accompagner la diffusion du Guide au sein des Centres de Formation des Apprentis.

A la fin du mois, le GBPH passera au CNC pour validation et seront incorporées par la suite les données scientifiques sur les durées de vie, puisqu'on n'a pas réussi à compiler tout cela.

Enfin, devant la nécessité de mieux définir les produits fabriqués par la profession, la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie française a chargé le pôle d'innovation, en liaison avec le centre de ressources documentaires de l'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie (INBP), de faire une recherche afin de constituer un Code des usages de la pâtisserie boulangère artisanale française. Il s'est appuyé sur les sources historiques disponibles, sur des usages plus récents ainsi que sur les Groupements professionnels départementaux de la Boulangerie.

Le texte agrémenté de photographies est maintenant finalisé. Outre des rappels réglementaires, il comprend un descriptif de huit catégories de produits.

Ce Code des usages va être transmis à l'Administration pour validation, comme cela a été le cas pour le Code des usages de la viennoiserie artisanale française.

Il permettra de préciser plus clairement le périmètre de la dénomination ainsi que les caractéristiques des produits.

Il permettra également de confirmer la légitimité boulangère pour la fabrication de produits de pâtisserie.

Avant de poser vos questions, chers collègues, je tiens à vous remercier pour ces cinq années de travail. Je remercie également l'ensemble des collaborateurs de la Confédération pour leur travail et leur soutien, et bien sûr le Président CROUZET pour la confiance qu'il m'a accordée il y a cinq ans.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.** - Vous avez la parole, mes chers collègues.

**M. Alain MOSSIÈRE (Pays de Savoie).**- Une constatation sur le jour de fermeture : dans notre département, la Haute Savoie et même la Savoie, il n'y a plus d'arrêté depuis dix ans. Aujourd'hui, 80 % des boulangers ouvrent. Moi-même j'ouvre depuis trois ans tous les jours, vu la concurrence. Quand les jeunes s'installent, au bout de deux/trois ans, ils disent qu'ils n'ont pas le choix. Je me pose beaucoup de questions.

On ne pourra pas remettre l'arrêté parce que si l'on faisait un sondage, 80 % des boulangers-artisans demanderaient l'ouverture face à la concurrence. C'est un constat et je ne dois pas être le seul à le faire. Faut-il toujours poursuivre pour exiger la mise en place de ce jour de fermeture ? Il y a longtemps que l'on a baissé les bras.

**M. CROUZET, Président.**- La question est posée : faut-il poursuivre ou non ? La Confédération était attachée au respect des décisions prises en Assemblée générale. Je rappelle avoir convoqué une Assemblée générale il y a maintenant environ trois ans et, hormis deux ou trois abstentions, vous aviez demandé à la Confédération de poursuivre la démarche de la fermeture hebdomadaire. Il appartient à chaque département tout naturellement, et de façon indépendante, de choisir ce qu'il veut faire. La Confédération ne vous y oblige pas.

La politique de la Confédération consistait à défendre la fermeture hebdomadaire, bien évidemment avec des suspensions d'arrêté, mais il s'agissait de dire : « *Attention aux conséquences qu'il pourrait y avoir sur nos jeunes, si on leur offre, en particulier dans les petites entreprises, de travailler 7j/7j* ». Je ne fais que rapporter les propos qui avaient été décidés. Après, le débat reste ouvert.

**M. Alain MOSSIÈRE (Pays de Savoie).**- Monsieur le Président, vous savez bien qu'il faut la majorité de tous les dépôts de pain pour refaire un arrêté et aujourd'hui, je ne pense pas l'avoir. Ce sont les artisans qui n'en veulent pas, c'est un constat. Ce que vous disiez sur le fait de faire travailler les jeunes 7j/7j est vrai mais ce sont plus des histoires d'entreprises. On doit trouver le moyen, mais c'est plus un problème économique qu'autre chose.

Aujourd'hui, avec les difficultés de la concurrence, cela fait trois ans que je n'ai pas augmenté le prix de la baguette. Je ne fais pas du : « *trois achetées, la quatrième gratuite* », mais je reste à mon prix. C'est une constatation.

**M. CROUZET, Président.**- Je ne rentre pas dans ce débat aujourd'hui mais je comprends tout à fait cette constatation. Je vous ai donné mon opinion personnelle à l'époque et je vous ai alertés sur le fait qu'il ne sera pas consommé plus de pain et qu'il fallait faire la part des choses entre ce qui doit être ouvert à un moment donné et du 7j/7j continu, 365 jours par an, et sur les conséquences qu'il pourrait y avoir et qui, de toute façon, vont alourdir le coût de fonctionnement dans la mesure où il ne sera pas consommé plus de pain.

On sait aussi que lorsqu'on va tous les jours au même endroit, le panier moyen subit les conséquences comparativement à ce que l'on découvre ailleurs. Vous en déciderez en Assemblée générale. Quant à la politique qui doit être menée par la Confédération, c'est chacun d'entre vous qui en décidera, mais nous faisons des constats.

**M. Robert BONAL (Lot).**- Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus étouffés par la réglementation. Je pense que cela vient des lobbies industriels qui poussent pour écraser les petites entreprises artisanales, mais cela n'était pas ma question, c'était un constat.

Ma question porte sur l'accessibilité : quand on est dans des locaux comportant des marches, au sein d'une copropriété, à qui revient l'obligation de rendre le local accessible ?

**M. Xavier CASALINI.**- Il revient au propriétaire des murs de se charger de la mise aux normes, sauf dispositions particulières du bail commercial. Bien évidemment, les bailleurs prennent souvent des dispositions allant dans ce sens, mais il faut avoir le bail commercial pour une étude détaillée du problème.

**M. Robert BONAL (Lot).**- Surtout que cela alimente plusieurs commerces.

**M. Gilles FORRET (Oise).**- Cette accessibilité ne doit pas nuire à la structure : si comme moi vous avez des regards qui passent sous l'escalier, on est obligé soit de passer avec des rampes soit d'avoir quelque chose permettant d'échapper à ce genre de chose.

**M. Pascal BARILLON (Paris, 18<sup>ème</sup>).**- Concernant la fameuse marche à l'entrée du magasin, il faut demander l'autorisation de la copropriété si vous voulez l'entailler. Généralement, comme le propriétaire ne voudra pas payer ces travaux, il va s'y opposer et ainsi vous pourrez demander et vous aurez une autorisation de non-accessibilité à votre magasin.

**M. Étienne BERENGUEL (Hautes Alpes).**- Il faut vous renseigner auprès de la mairie selon le lieu où vous vous situez. Ma dernière boulangerie se trouvait sur la place de la République et il y avait environ 25 à 30 commerces autour. Cette place était en cours de requalification par la mairie. J'ai donc saisi cette opportunité pour demander au maire de Gap et aux directeurs des services concernés, administratifs et autres, de nous accorder les dérogations nécessaires. Dans le cadre de la requalification de cette place, tous les commerces ont été rendus accessibles aux PMR grâce à la commune et personne n'a déboursé un centime pour son commerce.

Renseignez-vous car on ne sait jamais. N'engagez pas des frais inutiles s'il y a un projet de requalification de la rue, de la place, etc.

Je fais profiter de mon expérience à tout le monde : cela a coûté zéro centime.

**M. Philippe PAILLIETTE (Sainte-Saint-Denis).**- Je voudrais revenir sur le contrôle des boutiques qui ne ferment pas durant la semaine. Après de nombreuses demandes à plusieurs préfets depuis des années et comme nous n'obtenions pas satisfaction parce qu'ils ne faisaient pas ces contrôles, nous sommes passés par le biais de la chambre des métiers de la Seine-Saint-Denis. Il y a une volonté politique sur la Seine-Saint-Denis, où il y a énormément de magasins « frauduleux », de mener des contrôles à la demande des commissaires, de l'URSSAF, des Douanes, etc.

Jeudi dernier, nous avons visité 8 boulangeries et sur ces 8, nous en avons fermé une immédiatement. Nous avons trouvé des clandestins qui ont été emmenés au poste de police ce jour-là. Je peux vous dire que cela fonctionne très bien.

En Seine-Saint-Denis, à ce jour, nous avons fermé plus de 160 boutiques (boulangeries, coiffeurs, garages, kebabs, etc.) en quelques mois.

**M. CROUZET, Président.**- J'ai bien compris que la fermeture des entreprises a régularisé pas mal d'actions souterraines qui existaient en même temps.

Merci.

La parole est à Daniel LAIDIN, en sa qualité de Président de la commission de communication, promotion et information.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION, PROMOTION ET INFORMATION.**

*Président Daniel LAIDIN*

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- Tout d'abord, avant de vous faire le résumé rapide de cette commission de la communication, je voudrais remercier Jean-Pierre CROUZET pour la confiance qu'il m'a accordée depuis dix ans à la tête de cette commission et remercier Hervé PISSON et Sylvie ROBIN. Il est facile d'être à la tête d'une commission lorsqu'on a des permanents compétents pour vous aider au quotidien dans votre travail.

Je remercie également les membres de la commission. Cette commission a été très suivie depuis dix ans et je remercie toutes les personnes qui l'ont suivie.

Nous allons aborder rapidement les différents points :

- **Fête de la Gastronomie**

Nous avons tout d'abord la Fête de la Gastronomie à laquelle nous sommes habitués maintenant depuis quatre ans. Le Président Jean-Pierre CROUZET nous avait demandé à l'époque de nous soustraire de la Semaine du Goût dont les dates se chevauchent avec la Fête de la Gastronomie.

- **Opérations exceptionnelles en 2016**

Là aussi, nous ne pouvions qu'être auprès d'AG2R LA MONDIALE dans l'organisation de cette manifestation importante du 4 au 23 octobre 2016 « Saveurs et santé » qui était programmée au printemps et qui a été décalée à l'automne compte tenu de la difficulté de la mise en œuvre d'un tel événement. Nous étions bien dans ce Train « Saveurs et Santé » pour remercier l'ensemble des boulangers des villes visitées qui ont participé à cette manifestation.

- **Le 30<sup>ème</sup> Téléthon**

Il s'est déroulé les 2 et 3 décembre. Nous sommes présents auprès de cette organisation du Téléthon depuis quasiment l'origine. On le verra au prochain mandat, mais c'est une opération à laquelle nous devons nous unir, même si le nombre de partenaires a augmenté énormément et que nous sommes plus diffus en termes de communication.

- **Le SIRHA 2017**

Le SIRHA a eu lieu du 21 au 25 janvier à Lyon. Ce fut une belle manifestation.

Deux manifestations importantes de salons que nous suivons : le SIRHA et EUROPAIN, ce dernier aura lieu en février 2018. Nous dupliquons un peu, voire même complètement, EUROPAIN sur le SIRHA maintenant et c'est très apprécié par la région Auvergne/Rhône-Alpes qui nous accueille.

- **Opération Pièces Jaunes 2017**

Cette opération Pièces Jaunes a eu lieu du 4 janvier au 11 février. C'est là aussi une manifestation très importante avec laquelle nous sommes partenaires depuis fort longtemps. Nous sommes quelque peu confondus et diffus dans le nombre de participants et de sponsors à cette manifestation, mais nous sommes quand même très remarqués par l'organisation des Pièces Jaunes parce que nous sommes des fidèles depuis très longtemps et que nous sommes appréciés auprès d'eux. Hervé peut en témoigner puisqu'il participe très régulièrement aux réunions de mise en place de l'opération.

- **Espace Pain Information (EPI)**

Vous connaissez les différents documents qui ont été édités par cette organisation depuis le début avec des cofinancements et une cogestion avec la Meunerie. Un chamboulement est intervenu en 2016, puisque EPI a vu ses fonds réduits par la Meunerie. Nous avons continué à participer financièrement à même hauteur qu'habituellement, mais il y a une diminution des fonds par la Meunerie, ce qui nous a obligés à revoir l'organisation d'EPI. Désormais, de plus en plus de documents dématérialisés vous seront transmis pour les imprimer dans les fédérations.

- **Observatoire du Pain**

C'est une organisation toujours importante, cogérée avec la Meunerie. C'est une vraie veille sur les problématiques de consommation du pain, telles que le gluten. Il est important aussi de continuer à conserver cet observatoire qui a un rôle important de communication auprès des médecins, auprès des nutritionnistes, pour un peu contredire les méfaits de certaines publications sur de soi-disant allergènes et le gluten contenu dans nos produits.

- **Pages Facebook**

Nous gérons nous-mêmes les pages Facebook. Sylvie s'attelle à cette tâche importante et elle actualise tous les jours les comptes Facebook pour être de plus en plus vus sur les réseaux sociaux.

J'en arrive au point d'actualité.

- **La Fête du Pain**

Les résultats de la Fête du Pain 2017 sont mitigés puisqu'on observe une baisse importante de la PQR. En revanche, on a de bons résultats sur la télévision ainsi que sur les réseaux sociaux.

- **Opération hors boulangerie**

Malgré une baisse par rapport à 2017, il y a eu 107 opérations hors boulangerie. Nous savons qu'elles ne sont pas toutes, malheureusement, enregistrées sur notre site. Certaines sont organisées dans les départements, mais nous ne les percevons pas au niveau national puisqu'elles ne sont pas enregistrées, ce qui est dommage parce que ce nombre est certainement minoré par rapport à la réalité du terrain.

- **Le site [www.fetedupain.com](http://www.fetedupain.com)**

Nombre de pages vues du 15 au 21 mai : 19 930.

Nombre de sessions : 7 989.

Le thème, cette année, autour du sport a été très apprécié pour cette Fête du Pain, raison pour laquelle il y a peut-être eu autant de vues.

- **Pages Facebook**

Tous les ans, on augmente de 20 à 25 %, ce qui correspond à 4 317 « J'aime » pour cette année contre 3 412 « J'aime » en 2016.

- **Passage à la télévision**

Du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 20 juin 2017, nous avons eu 38 passages contre 22 l'année précédente pour 1 heure 33 mn 54 s. Sur les chaînes nationales, il y a eu 12 passages au lieu de 16 mais *a contrario* autant de temps.

Sur des chaînes régionales, on a eu 26 passages, soit 50 minutes, contre 6 passages et 9 minutes pour l'année précédente.

- **Passage à la radio**

Il y a eu 66 passages pour 2 heures 44, un temps similaire malgré un nombre de passages moins important.

Sur des stations nationales, 2 passages pour 5 minutes, ce qui est une très nette baisse. Sur les stations régionales, on a eu 64 passages pour 2 heures 39, ce qui est similaire à l'année précédente.

- **Articles Internet**

On a eu 117 articles sur internet. C'est une forte chute. Sans doute les réseaux sociaux sont-ils une explication sur la baisse des articles Internet, mais on n'en connaît pas vraiment tout à fait les raisons.

- **Articles de presse**

C'est là que nous avons subi une importante baisse cette année. On peut penser que les élections en même temps que cette Fête du Pain en sont à l'origine pour une part mais sans doute pas uniquement. Il y a 151 articles contre 452 en 2016, ce qui représente une importante baisse :

- en presse nationale, 43 contre 76 l'année précédente ;
- grand Public, 12 contre 15 l'année précédente ;
- presse spécialisée, 31 contre 61 l'année précédente ;
- presse régionale 108 contre 376 les années précédentes.

Sans doute les élections ont-elles été pour une part dans cette baisse du nombre d'articles de presse.

Le total des retombées média/télévision, tout confondu, s'établit à 372 en 2017. La presse en forte chute nous fait chuter nos retombées de façon importante par rapport à 2016 où nous étions à 777.

Des retombées Média du 4<sup>ème</sup> Concours national de la meilleure baguette de tradition française qui a eu lieu sur le parvis Notre-Dame : 22 passages télévisions et radios, ce qui est similaire à 2016, et 45 passages Internet, en baisse par rapport à 2016.

Concernant les articles de presse, il y en a eu 13 au lieu de 92 en 2016. Là aussi importante baisse sur ce concours.

La Fête du Pain 2017, les remontées Média du 4<sup>ème</sup> Concours sont au total de 80 au lieu de 193. Là aussi nous avons subi sans doute la « concurrence » des élections.

Pour terminer, je vous annonce que la Fête du Pain 2018 se déroulera du lundi 14 mai au dimanche 20 mai. Le thème reste encore à définir et nous demanderons à la prochaine commission, qui se mettra en place très prochainement, de réfléchir au thème de cette Fête du Pain rapidement puisque nous avons l'habitude d'anticiper. Depuis que nous anticipons, nous avons de meilleures retombées dans les médias sur cette Fête du Pain.

Voilà le résumé rapide de ma commission.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Merci Daniel LAIDIN.

Y a-t-il des questions ?

**M. Gérard LOUBET (Gers).**- Je voudrais que nous ayons une réflexion ensemble sur la communication. On se fait agresser de partout par une concurrence déloyale de concurrents qui vendent trois/quatre baguettes et on se laisse faire. Nous essayons de mettre en avant la qualité, et je pense que c'est une bonne chose, mais on ne peut pas se battre contre le portefeuille du Français.

Aujourd'hui, on ne dit rien alors que l'on sait que beaucoup de pains qui sont vendus sont fabriqués en Roumanie. Il y a trois ans, l'AFSSA a interdit la poudre de plomb dans le pain industriel. Je ne comprends pas que l'on ne dise jamais rien face à tout cela.

J'aimerais que nous ayons une réflexion sur le sujet et que nous ripostions nous aussi, parce qu'il est possible de le faire seuls.

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- J'anticipe peut-être la réponse du Président, mais tout est possible, à condition qu'il y ait de la volonté. Est-ce le rôle de la réglementation ou de la communication sur ce sujet ? C'est sans doute le rôle des deux commissions de surveiller ce qui se passe.

Je n'avais pas connaissance personnellement de ce pain vendu en France et qui vient de Roumanie. Est-ce que cela arrive dans ta région ?

**M. Gérard LOUBET (Gers).**- Tous les Lidl le vendent.

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- C'est sans doute à la réglementation et à la communication de se préoccuper de ce sujet. La communication passera essentiellement demain par le numérique et il faut en avoir conscience. Il y a un important travail à réaliser au sein de la Confédération pour communiquer auprès du Grand Public, puisque les réseaux sociaux et le numérique sont une façon de communiquer auprès du Grand Public. Il nous faudra évidemment faire cette communication.

Hervé me dit que c'est sans doute à noter aussi pour l'Observatoire du pain, notamment quand tu parles de certains produits présents dans le pain.

**M. Denis PULTIER (Meuse).**- Je reviens au sujet de la Fête du Pain pour laquelle un certain nombre d'actions ont été entreprises dans notre département de la Meuse, mais que la presse ne rapporte pas parce qu'elle trouve que ce n'est pas ludique. Nous avons réclamé à maintes reprises, mais les journalistes ne se déplacent pas quand on les appelle.

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- Pour avoir des retombées médias en PQR, c'est comme dans beaucoup de choses : il faut avoir un réseau et bien connaître les journalistes locaux. On le fait quand on le peut à notre niveau. Nous connaissons bien nos journalistes dans le département de la Vendée et nous avons fréquemment des contacts avec eux, ce qui engendre des retombées médias. C'est le contact avec ces personnes qui fait le résultat de ces retombées médias.

**M. Jean-Claude RODRIGUES (Gironde).**- Dans un premier temps, je voulais saluer le travail qui a été réalisé. Dans un deuxième temps, ne pourrait-on pas, l'année prochaine, communiquer davantage sur l'importance de l'artisan, au niveau sociétal, dans une démarche RSE ? Nous faisons de l'insertion, de la formation, nous sommes des liens économiques importants. A un moment, ne faudrait-il pas rappeler à nos adhérents et à nos confrères l'importance qu'ils ont d'être sur le territoire et de mailler ce territoire ?

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- En termes de lien social.

**M. Jean-Claude RODRIGUES (Gironde).**- Il y a beaucoup de démarches solidaires qui se montent avec du *crowd funding* (financement participatif). N'aurions-nous pas intérêt aujourd'hui à être dans une démarche et à anticiper cela ?

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- Il faut sans doute prendre cet aspect puisque nous, les boulangers, sommes présents sur l'ensemble du territoire et que cet aspect doit être mis en avant auprès de nos clients.

**M. Gilles FORRET (Oise).**- Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, quand on fait des visites d'entreprises dans l'Oise, en général on invite le maire, ce qui nous permet de faire passer des messages, c'est-à-dire la présence de l'artisan sur le territoire, le maillage du territoire - tout ce qui vient d'être dit - et surtout de rappeler nos valeurs que sont le savoir-faire, le transfert du savoir et tout ce que cela comporte. Nous sommes un maillon de la chaîne sociale. On le fait régulièrement et d'autres collègues le font également dans d'autres départements.

**M. CROUZET, Président.**- S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je voudrais vous remercier parce que nous avons envoyé une circulaire : nous avons ré-abondé l'information au travers des « Nouvelles de la Boulangerie Pâtisserie » sur les candidats aux législatives et je ne doute pas que vous ayez saisi tous les candidats pour faire part des souhaits que vous exprimez ce matin.

**Dans la salle.**- Il y a eu une seule réponse.

**M. CROUZET, Président.**- J'espère que tous les départements sont intervenus. Vous voyez le travail qu'il reste à faire en la matière.

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- J'en ai reçu 22.

**M. CROUZET, Président.**- Il est important que chacun prenne bien conscience que c'est par là que cela passera. Si vous ne vous faites pas connaître auprès des candidats, auprès des députés, des sénateurs et des maires, il est clair que cela bloquera. Plus vous serez connus auprès d'eux, plus vous aurez de relais médias, parce que les médias aiment aussi les politiques et, à partir de là, il est certain que cela apportera une certaine motivation auprès des boulangers.

**M. Daniel LAIDIN, rapporteur.**- Trois choses pour la communication de terrain : le réseau, le réseau, le réseau.

**M. CROUZET, Président.**- Merci de ton intervention.

## POINT D'ETAPE « REGAIN »

**M. CROUZET, Président.**- Nous avons mis en place Regain, nous l'avons travaillé politiquement et, au mois de décembre nous avons demandé à nos secrétaires départementaux de bien vouloir s'y associer pour être un relais de l'information. Je souhaite que ce groupe Regain, à travers Véronique COURTOIS et Anne PICHELIN, vienne nous parler de l'évolution de votre groupe de travail. Philippe SACHETTI pourra également intervenir, ainsi que Xavier CASALINI.

**M. Philippe SACHETTI.**- Regain est passé dans une phase active aujourd'hui et on se félicite d'un grand changement, qui arrive juste derrière moi : l'équipe des présidents de Regain a accueilli un groupe de Secrétaires qui étaient volontaires pour y travailler. Je vais les laisser présenter ce qui est fait puisque Regain passe dans sa phase très opérationnelle.

**Mme PICHELIN (Regain).**- Nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer : l'opération Regain entre, comme prévu, dans sa phase opérationnelle avec le lancement en septembre du premier service annoncé : la plate-forme juridique et sociale.

Comment en sommes-nous arrivés à cette étape-clé ?

Rappelez-vous : Regain est né le 17 novembre 2014, à la fin d'une Assemblée générale comme celle-ci. Ce jour-là, vous avez signé le Serment d'Eylau décidant de ne pas arrêter les efforts tant que ne nous ne comptions pas 100 % d'adhérents 100 % satisfaits.

Depuis, les travaux se sont enchaînés sans relâche. L'équipe Regain et ses 5 Présidents volontaires vous ont consultés, ce qui a permis de proposer 14 services différents soumis à l'approbation des adhérents.

Les résultats obtenus par le dépouillement de 2 000 réponses ont placé en tête cette plate-forme juridique et sociale avec 93 % des réponses favorables.

Pour construire ce service, l'équipe Regain s'est agrandie en accueillant 8 Secrétaires de groupement, tous bénévoles, qui se présentent à vous aujourd'hui.

Nous avons travaillé ensemble depuis six mois et sommes aujourd'hui en mesure de mettre en place ce service.

**Mme COURTOIS (Regain).**- La réalité du terrain a guidé l'organisation de cette plate-forme. Aujourd'hui, les départements se répartissent en quatre groupes.

- les départements dotés d'un groupement dont le secrétariat assure le conseil juridique et social ;
- les départements dotés d'un groupement dont le secrétariat ne peut assurer le conseil juridique et social ;
- les départements dotés d'un groupement sans secrétariat ;
- les départements sans groupement.

30 % des départements ne peuvent assurer le conseil juridique et social. Il existe donc un grand nombre d'artisans-boulangers qui ne savent pas qui joindre en cas de problème.

L'idée de cette plate-forme est fondée sur la solidarité : il est demandé à tous les Secrétaires de donner un tout petit peu de leur temps pour répondre aux boulangers qui n'ont pas d'interlocuteurs.

Si tous les groupements capables de répondre se mobilisent, la charge pour chacun sera très faible et aucun boulanger ne sera laissé sans information. S'il est adhérent, il sera renseigné. S'il n'est pas adhérent, il recevra un seul et unique conseil et il sera invité à adhérer pour bénéficier d'un service complet.

Pour que ce service donne pleinement satisfaction aux boulangers, il faut que les présidents se mobilisent et, si leur groupement ne peut assurer le conseil juridique et social, transmettent vite leur choix ainsi que la liste de leurs adhérents.

Cette initiative est une première. Elle préfigure ce que peut devenir notre organisation professionnelle : une profession qui reprend son destin en main et qui réussit parce que tous ses membres sont unis. Ce point est fondamental. Nous attendons que tous les groupements se mobilisent.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Merci de votre engagement, de ce travail d'avenir qui doit répondre à l'attente de nos collègues avec toute la rapidité nécessaire et dont on a besoin.

### **PRESENTATION SITES CNBF ET SOTAL.**

**M. CROUZET, Président.**- Le Secrétaire général va vous faire la présentation des sites internet de la Confédération et de la SOTAL. Il va également vous parler de l'évolution des travaux en cours actuellement, avec certainement une innovation qui vous sera présentée au mois d'octobre.

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Il y a quasiment un an, jour pour jour, nous avons effectivement pris l'engagement d'avoir des sites Internet complètement revus et corrigés, tant pour la Confédération Nationale de la Boulangerie que pour la SOTAL. Je peux vous dire que 90 % du chemin est fait aujourd'hui. Fin août, le travail sera achevé et, par conséquent, nous aurons des sites complètement modifiés, à jour, *Web Responsive*, etc.

A ce titre, j'ai demandé à Guillaume CIER de vous expliquer en quoi ces sites sont différents de ceux que nous avions jusqu'à présent. Je ne jette la pierre à personne, mais cela évolue très vite et on est dépassé au bout de quelques années. Il fallait absolument se remettre au travail. J'espère que vous apprécierez le résultat. Quant à ce que le Président CROUZET vous a dit, la surprise vous sera présentée à Univers Boulangerie . Je compte évidemment sur vous tous pour être présents. Cette année, ce sera à Poitiers, on renoue ainsi avec une expérience que l'on a connue pendant quelques années.

*(Projection d'un PowerPoint)*

**M. Guillaume CIER (Tendances Institut).**- Je suis en charge du développement du site. On va vous présenter un travail en cours, sachant que nous avons atteint environ 50 % du développement aujourd'hui. Les captures que l'on va vous présenter risquent d'évoluer, mais nous voulions vous faire un point d'étape rapide.

Quelques chiffres pour commencer.

C'est une agglomération des deux sites : le site de la Confédération et les sites de la Nouvelle. Sur la période qui s'étend de juin 2016 à juin 2017, nous avons 312 000 visites par 259 000 personnes et un total de 7 100 heures, ce qui représente quasiment une année, 24/24h, ou deux ans et demi sur des heures ouvrées. Ces sites ont un impact relativement fort sur la Confédération, fort sur votre image. On y travaille pour améliorer tout cela.

Actuellement, le site de la Confédération [www.boulangerie.org](http://www.boulangerie.org) représente un tiers de ces visites. Le contenu est pertinent. On a vu dans les statistiques qu'il est très consommé, qu'il est très bien positionné sur les moteurs de recherche. Aujourd'hui, on ne va pas remettre en question la ligne éditoriale mais plus l'aspect et l'ergonomie du site qui a, malheureusement, vieilli avec les années.

Nous avons donc revu la page d'accueil. Nous n'avons pas réfléchi en termes de fonctionnalités par rapport aux services de la Confédération mais nous avons retourné le problème : on s'est demandé ce que voulaient les internautes, les informations qu'ils veulent voir affichées. Nous sommes partis de ce constat pour revoir l'ergonomie. Tout est beaucoup plus simplifié. Nous avons développé un design beaucoup plus moderne, tout en gardant le côté traditionnel puisque, aujourd'hui, on parle d'artisanat, de boulangerie, on a donc une image de tradition à représenter.

Étant donné que l'on a plus de 3 500 pages de contenus sur les deux sites, la navigation est un peu compliquée. Nous avons donc créé des accueils intermédiaires. L'exemple présenté ici concerne la catégorie « Formation et emploi ». Pour guider les internautes jusqu'aux pages de contenus, du fait qu'il y a un volume impressionnant, on va créer des accueils intermédiaires pour les guider petit à petit pour arriver aux contenus qui les intéressent.

Les pages de contenus ont également été revues. Elles seront *responsives*, ce qui veut dire que, quel que soit le terminal qui sera utilisé (téléphone, tablette, grand écran, téléviseur, etc.), le contenu sera toujours adapté pour être lisible quelle que soit la situation. Aujourd'hui, environ 40 % des visites se font depuis un téléphone mobile en France.

La page « Contacts » est relativement importante puisque c'est un des cœurs de métier de la Confédération, c'est-à-dire être proche de ses adhérents. Elle a été revue pour en faire un point d'entrée unique : on demandera à l'internaute de cliquer uniquement sur son département et on lui donnera l'ensemble des contacts proches, c'est-à-dire régionaux et départementaux.

Les espaces sécurisés sont en cours de réalisation. La nouveauté réside dans la création d'un espace dédié aux adhérents : on va séparer toute la documentation pour les adhérents et pour les secrétaires et présidents. Le but aujourd'hui est de trouver un document en moins de 5 secondes. Nous y travaillons pour faciliter l'accès à l'information à travers les documents, parce qu'il y en a vraiment beaucoup.

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- En synthèse : praticité, rapidité, immédiateté dans la consultation du site.

Ensuite, sur les espaces sécurisés, il y a trois niveaux : le grand public, les groupements de professionnels et les adhérents, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Il n'y avait que deux niveaux. Il n'est pas inutile que je rappelle les choses pour que ce soit bien clair pour vous et que Guillaume CIER, qui est technicien - je suis béotien en la matière - n'aura pas de difficulté à vous répondre. C'est ce qui me semble essentiel.

**M. Guillaume CIER (Tendances Institut).**- Nous passons aux « Nouvelles de la Boulangerie » qui représentent deux tiers des visites sur les deux sites. C'est un site d'actualités qui est plus consulté et sur lequel on peut revenir plus régulièrement pour lire du contenu. On a le même souci, c'est-à-dire un bon contenu bien référencé mais toujours une ergonomie complexe pour naviguer dans les différentes catégories.

Pour la page d'accueil, on ne va pas réinventer la roue : on s'est inspiré de tous les grands sites d'actualités, ceux qui fonctionnent le mieux, c'est-à-dire *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Point*, etc. Nous avons repris toutes ces ergonomies pour les compiler avec l'identité graphique de la Confédération. On se retrouve avec des articles à la Une et les derniers articles classés par catégories. C'est relativement commun.

La nouveauté est que chaque actualité sera en accès libre durant sept jours. C'est un peu ce que l'on retrouve sur les sites d'actualités français aujourd'hui. Passé ce délai de sept jours, elle sera réservée aux abonnés du journal.

Les recettes ont été retravaillées puisqu'elles représentent 30 % des visites de l'ensemble des sites, c'est-à-dire quasiment autant de visites que le site de la Confédération entier. Il était donc important de revoir l'ergonomie et de simplifier son accès, surtout que les recettes ne vieillissent pas : celles qui ont deux ou trois ans sont toujours d'actualité. Nous avons revu l'ergonomie et nous allons revoir également la recherche qui n'est pas encore présente sur cette maquette. Ce sera le même principe que les articles : disponibles gratuitement pendant sept jours, puis réservées aux abonnés du journal.

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Peut-on dire qu'au 31 août, ce sera bon ?

**M. Guillaume CIER (Tendances Institut).**- Exactement.

Autre nouveauté sur le site des nouvelles : on va créer une boutique en ligne qui permettra à la fois de s'abonner en ligne mais aussi d'acheter des articles, notamment des livres qui sont déjà en vente aujourd'hui mais à travers un process un peu compliqué puisqu'il faut envoyer un chèque et faire une commande par courrier.

A l'avenir, tout pourra être directement payé en ligne par carte bleue.

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Le Président MAZETTE parlait de numérisation : nous y sommes !

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Merci de cette information.

Je poursuis par une dernière information pour vous dire que j'ai signé samedi un protocole d'accord avec nos collègues de la Confédération Nationale de la Glacerie française. Vous savez que dans la proximité des activités de la boulangerie et de la glacerie, la similitude de taille des problématiques auxquelles nous sommes confrontées dans les entreprises de nos deux activités, par le partage des mêmes valeurs entrepreneuriales, humaines, qualitatives, sociales, le contexte de regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics, conduisent nos organisations à se rapprocher pour apporter un meilleur service à nos adhérents. C'est ce que nous avons essayé de faire.

Ce protocole d'engagement va conduire la nouvelle équipe à respecter cet engagement et, en particulier à la rentrée, de mettre en place une commission mixte avec six représentants de la Boulangerie, six représentants des Glaciers ; tout cela pour étudier toute question soulevée par l'activité économique, fiscale, sociale, formation, qualité, communication, tout ce qui peut rentrer dedans. Dans ce regroupement des branches professionnelles, nous devons conserver la place qui est la nôtre. Nous sommes aujourd'hui à la 21<sup>ème</sup> place sur 750 branches. Il est bien évident que des regroupements vont s'opérer et que je ne peux que vous inviter à poursuivre cette recherche de filière à laquelle nous appartenons pour peser dans les négociations sociales en particulier.

Je voudrais également vous dire que nous arrivons au terme de la première partie de cette assemblée statutaire.

Je ne vous ferai pas de discours, je me suis déjà exprimé dans l'Edito des dernières Nouvelles de la Boulangerie, mais je voulais encore vous dire merci à toutes et à tous de la confiance que vous m'avez témoignée.

Présider notre Confédération, c'est présider une communauté de professionnels, femmes et hommes, dans le respect de leurs origines, de leurs âges, de leurs pensées, mais empreints d'un même objectif : défendre et promouvoir la boulangerie française.

Nous avons su anticiper les évolutions de notre société, parce que j'ai toujours préféré anticiper que subir. A ce titre, je crois que nous pouvons tous être fiers.

Aujourd'hui, j'ai la prétention de dire que nous laissons, comme par le passé, notre Confédération forte, reconnue et respectée.

Je souhaite formuler un merci particulier à un ami de toujours, de vingt-cinq ans : nous avons été concurrents, mon cher Michel, quelques instants en 1998 mais nous avons été exemplaires pendant dix-neuf ans. Je tenais simplement à te remercier, Michel BRESSY, pour ton investissement, ta compétence et ta fidélité et je t'applaudis.

*(Applaudissements.)*

J'en profite également pour remercier deux permanents de notre Confédération qui nous quittent :

- Catherine RENZI, fidèle et discrète collaboratrice pendant dix-neuf ans ;
- Olivier GONDARD, directeur de notre journal, fidèle mais pas discret, parce que je ne lui ai jamais demandé d'être discret, parce qu'il devait tout vous dire à travers les colonnes du journal. Il devait partir à la retraite le 31 décembre 2016 et je lui ai dit : « Olivier, vous n'allez quand même pas me laisser tomber à six mois de mon départ ».

Merci et bonne retraite à vous deux.

*(Applaudissements.)*

Je voudrais prendre une dernière décision pour remettre deux médailles d'or.

Elle est entrée en 1983 comme formatrice à l'INBP. Puis, en 1986, elle a lancé le mouvement des boulangères. Vous l'avez reconnue, il s'agit de Rose-Marie LEFETÉY.

Nous lui avons déjà conféré l'honorariat, mais il manquait un élément. Je suis heureux aujourd'hui de vous remettre cette médaille d'or de la Boulangerie française, chère Rose-Marie LEFETÉY.

*(Applaudissements.)*

*(Remise d'un bouquet de fleurs à Mme LEFETÉY.)*

**Mme Rose-Marie LEFETÉY.**- Je suis ravie d'être honorée aujourd'hui, monsieur le Président. Il est vrai que j'ai eu un mouvement très long, durant quatorze ans, mais il s'est éteint, comme tout peut s'éteindre. Je fais donc un appel à vous, mesdames qui êtes dans la salle, pour continuer ce mouvement. J'aurais souhaité aujourd'hui, puisque l'Institut se renouvelle largement, que l'on remette en place la formation des femmes.

Merci de votre écoute.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.**- Vous savez, Rose-Marie, que j'ai toujours été attaché à la présence des femmes dans notre Confédération mais avec les hommes et pas en dehors. J'ai confiance que dans l'avenir, elles seront encore plus présentes.

**Mme Rose-Marie LEFETÉY.**- Je n'ai jamais été contre les hommes puisque j'ai épousé un boulanger !  
*(Sourires)*

**M. CROUZET, Président.**- Je décerne également la médaille d'or de la Boulangerie française à celui qui a été longtemps notre doyen et qui a présidé six fois les élections confédérales de 1995 à 2012. Il l'a toujours fait avec zèle et intégrité. Vous l'avez bien compris, je parle de Désiré DELUY qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui, compte tenu de son grand âge et qui a quelque difficulté à se déplacer. Je me ferai un plaisir d'aller la lui remettre.

Je tenais à lui décerner cette médaille d'or aujourd'hui en Assemblée générale. Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. Étienne BERENGUEL (Hautes Alpes).**- Je serai bref puisque nous sommes un peu en retard sur l'ordre du jour.

Je voudrais simplement me présenter comme il se doit et présenter mon beau département : je m'appelle Étienne BERENGUEL, je suis resté quelques mandats à la tête du Syndicat des artisans-boulangers des Hautes Alpes, le dernier département, géographiquement situé, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est le seul département qui part de la lavande aux glaciers, parce que nous avons à côté de Laragne de la lavande et nous avons la plus haute montagne qui s'appelle la Meije avec le glacier de la Meije. C'est un haut lieu touristique entre les stations de ski et le grand lac de Serre-Ponçon. Je vous invite à le découvrir pour ceux qui ne connaissent pas.

Mon cher Président, mon cher Jean-Pierre, mon ami avant tout, je tenais d'abord à revenir sur deux choses, en préambule de ce qui a été dit par toi concernant la jeune femme à qui j'ai laissé le poste de présidente du groupement professionnel des artisans-boulangers de mon département. Elle s'appelle Laurence NAVARRO, elle a 28 ans, elle vient d'être maman d'un petit Louis il y a un mois. Elle vous transmet à toutes et à tous son amitié la plus profonde et vous aurez l'occasion de la connaître. C'est quelqu'un de dynamique et quelqu'un de fort sympathique. C'est un symbole. Au-delà d'être une femme, ce sera, comme tu l'as fort justement dit, mais

je vais rajouter un élément important, la plus jeune présidente de France et d'Outre-mer d'un syndicat professionnel de la Boulangerie. Elle n'est pas là, mais je vous demande de l'applaudir.

*(Applaudissements.)*

Ensuite, je voudrais revenir sur ce que Jacques a dit et te féliciter, Jean-Pierre, de la brillante distinction que tu viens d'avoir, puisque tu es Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Il faut savoir une chose, parce que j'ai un peu de culture politique quand même, notamment dans ce milieu-là : on ne l'a pas au bénéfice de l'âge. Es-tu d'accord avec moi ?

*(Acquiescement du Président CROUZET)*

On l'a par rapport à l'engagement que l'on a eu tout au long de sa vie, tout au long de ce que tu as pu apporter à notre famille et au-delà de notre famille. Cette reconnaissance qui t'honore, mais qui nous honore tous ici parce que quelque part, c'est un peu à nous aussi cette distinction et tu le sais, te connaissant, homme de cœur comme tu es, tu la partages volontiers avec nous. Je tiens à te féliciter au nom de tous nos collègues de cette brillante distinction que tu mérites amplement.

Maintenant, je vais un peu revenir en arrière....

*(L'assemblée manifeste quelque impatience.)*

Pour une fois que j'ai le micro, je m'en sers... *(Rires)*.

Avec Jean-Pierre, j'étais présent le jour de sa première élection. Tu as remplacé le pauvre Jean CABUT dont tu as pris la succession. Bruno, son fils, est présent ici. Et nous avons fait un bout de chemin ensemble depuis. On ne se connaît pas depuis un mois ou quelques années mais depuis des décennies. Le levain nous a bien conservés parce qu'on a commencé là-dessus. On ne fait pas nos âges, mais on ne le dira pas.

A une époque, nos chemins se sont un peu éloignés et cela a valu moult débats au niveau de la Confédération, à tel point que nous avions monté, avec le regretté Paul GILLES, une éminence dans le monde syndical de la Confédération, le MCABF parce que tu voulais sortir de la CGAD. A l'époque, Paul était notre mentor.

Je vais raconter les choses en étant bref...

*(L'assemblée manifeste quelque impatience.)*

C'est intéressant, parce que c'est notre histoire commune. Il y a ceux qui la connaissent et ceux qui ne la connaissent pas.

Nous sommes sortis au travers de cela, j'avais monté le MCABF et, à une époque, nous étions en « guerre »... en guerre pas armée mais enfin... *(Rires)* Nous avons manqué de vision, nous avons manqué de flair politique.

Toi, en revanche, tu as eu tout cela. Je tiens à te dire que si à ce moment-là, tu es sorti de la CGAD par la fenêtre et *via* la CGAD de l'UPA, le jour où tu y es revenu, tu n'es pas passé par la fenêtre, tu as monté les marches, comme à Cannes, et on t'a déroulé un tapis rouge, à tel point que tu en es devenu le Président national, tu es devenu Président national de l'UPA.

Alors, Jean-Pierre, un proverbe berbère dit : « *L'homme qui veut aller vite part seul, l'homme qui veut aller loin part accompagné* ». Tu as su t'accompagner de gens compétents, sérieux, volontaires. Ils se reconnaîtront ici aujourd'hui, pour ceux qui sont encore là. Je tiens à les féliciter. Tu as su nous guider, tu as su remettre la place de la famille de la Boulangerie, qu'elle n'aurait jamais dû perdre, là où elle devait être et même encore plus haut. Je t'en félicite.

Je termine - il y a des impatients qui vont me disputer parce que je parle trop, mais c'est mon tempérament - en disant simplement que les cimetières sont remplis de gens indispensables, nous sommes d'accord, mais il y a des gens qui sont plus indispensables que d'autres ; il y a des gens qui sont plus facilement remplaçables que

d'autres et tu fais partie de cette race de grands présidents qui ont tellement apporté à leur famille et plus largement, dans le cadre de la CGAD, à la famille alimentaire, dans le cadre de l'UPA.

Je souhaite à la personne qui va te remplacer, quelle qu'elle soit, d'avoir la même pugnacité, la même volonté, la même envie de bien faire, comme tu as su le faire, et qu'elle sache s'entourer de personnes compétentes qui sont ici présentes dans la salle. A l'impossible, nul n'est tenu mais je suis sûr que cette personne aura les compétences requises et saura porter aussi haut le drapeau de notre famille et peut-être même encore plus haut que ce que tu as pu faire.

Je terminerai pour de bon en vous disant qu'un grand homme a dit : « *Quand il y a une volonté, il y a un chemin* ». Je ne doute pas un seul instant que la personne qui te remplacera aura la volonté de bien faire et d'essayer de faire, s'il en a les compétences et en étant bien entouré, aussi bien que toi et peut-être même mieux. Il faut que ton successeur ait la volonté - beaucoup d'entre nous, d'entre mes collègues l'ont pour l'accompagner. Le chemin, prenons-le tous ensemble afin de porter haut l'étendard de notre belle famille de la Boulangerie française.

Merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements.)*

**M. CROUZET, Président.** - Merci Étienne.

Il me reste à passer la parole à notre nouveau doyen, Paul LAUVOISARD.

- *Le président CROUZET rejoint les bancs de l'assemblée.*

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

*- Le doyen d'âge, M. LAUVOISARD, prend place au siège de la présidence pour présider l'assemblée générale électorale.*

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Nous allons aborder la deuxième partie de l'assemblée qui est la partie électorale.

Je voudrais dire quelques mots avant de céder la parole au Président LAUVOISARD, notre doyen, qui va être rejoint par les deux scrutateurs qui seront choisis parmi les plus jeunes dans cette salle.

Lorsque vous êtes arrivés, vous avez tous émargé. Je vais vous donner la règle du jeu : nous avons 81 groupements professionnels à jour de cotisation en état de voter. Malheureusement, je n'ai pas 81 groupements présents ou représentés aujourd'hui, mais j'en ai quand même 76, ce qui n'est pas si mal. Nous avons passé quelques appels téléphoniques pour faire en sorte que les derniers arrivent.

Il y a donc 76 groupements professionnels à jour qui représentent 62 groupements physiquement présents et 14 qui sont représentés, soit 76 en tout qui vont voter.

Vous avez tous reçu des bulletins de vote à votre arrivée ici, après avoir émargé. En attendant que Xavier CASALINI mette en route la projection du PowerPoint pour vous expliquer le déroulé de ces élections, je demande au Président LAUVOISARD de faire venir à ses côtés les deux scrutateurs.

### **SCRUTIN PRESIDE PAR LE PRESIDENT DOYEN D'AGE – DESIGNATION DES SCRUTATEURS (ARTICLE 19 DES STATUTS)**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Les 2 assesseurs sont :

- Emilie PAIRAULT, département 31, Haute-Garonne ;
- Jean-Claude RODRIGUES, département 33, Gironde.

Mes chers collègues, c'est avec un grand plaisir que je préside notre assemblée électorale. Je voudrais tout d'abord saluer M. Désiré DELUY qui a présidé à plusieurs reprises une telle assemblée.

C'est pour moi une tâche particulièrement agréable car, tous les cinq ans, l'élection de nos responsables marque l'attachement de notre organisation professionnelle à un fonctionnement on ne peut plus démocratique.

Le dynamisme de notre Confédération dépend de la valeur des hommes et il est tout à fait légitime que ceux qui estiment avoir les qualités nécessaires pour faire aller de l'avant notre profession, acceptent de se présenter au suffrage de leurs collègues pour exercer leurs responsabilités.

Je rappelle que tous les mandats, quels qu'ils soient, accordés par notre Confédération, cessent, qu'il s'agisse de :

- Présidence de Commission
- Présidence déléguée de tel ou tel organisme
- Représentation auprès de tel organisme
- Mission ponctuelle confiée à telle ou telle personne

Cette remise en question une fois tous les cinq ans est la marque de notre volonté d'adaptation constante.

Que tous ceux qui, au cours de leur mandature, ont œuvré pour la profession soient remerciés de leur activité et de leur dévouement ; je pense surtout au Président Jean-Pierre CROUZET.

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Le Bureau électoral est donc constitué du Président LAUVOISARD et des deux scrutateurs, Emilie PAIRAULT qui pilote le groupement 31 (Haute Garonne) et Jean-Claude RODRIGUES du département 33 (Gironde). Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'en être le secrétaire.

Nous allons donc vous présenter un PowerPoint qui va vous donner les modalités des élections. J'indique qu'il y a un isoloir dans la salle pour ceux qui le souhaitent. Quant à l'urne, elle se trouve devant nous.

#### **PRESENTATION DES MODALITES DE VOTE.**

*Diaporama.*

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Chaque président ou son représentant mandaté a reçu, après avoir signé la feuille de présence, **deux enveloppes blanches** contenant le matériel de scrutin en fonction du nombre de voix dont votre département dispose.

Nous devons procéder à sept élections :

- **Président de la Confédération**
- **2 Présidents adjoints**
- **Secrétaire confédéral**
- **Trésorier confédéral**
- **Secrétaire confédéral adjoint**
- **Trésorier confédéral adjoint**

- **Pour l'élection du Président de la Confédération**

Une enveloppe blanche, portant le nom et le numéro de votre département, mentionne le **nombre de voix** dont il dispose et comporte **autant d'enveloppes bleues**.

Dans chaque enveloppe bleue, vous trouverez :

- ✓ 1 bulletin au nom du candidat (D. ANRACT)
- ✓ 1 bulletin blanc.

Nous avons mis le nom de Dominique ANRACT pour la raison suivante : je vous ai adressé un courrier juste après le jeudi de l'Ascension car le vendredi de l'Ascension tombait le délai des trente jours francs avant l'Assemblée générale d'aujourd'hui, pour que nous recevions à la Confédération en recommandé avec accusé de réception la candidature portée, non pas par le candidat en tant que tel mais par le groupement dont il est le président. Dominique ANRACT est allé au-delà puisque ce n'est pas seulement par le groupement du quai d'Anjou - comme je l'appelle toujours, même s'il s'appelle Boulangerie du Grand Paris - mais il a été présenté par la grande région, c'est-à-dire les huit départements Paris, Petite Couronne et Grande Couronne.

Il n'y a qu'une seule candidature.

A la date du vendredi 26 mai, ne nous est parvenue par La Poste qu'une seule candidature.

#### **PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Avant de passer au vote, on peut peut-être demander à M. ANRACT s'il a une déclaration à nous faire.

**M. Dominique ANRACT.**- Mes chers collègues, au terme du parcours prévu par nos statuts et avec l'appui de ma Fédération, je viens solliciter ici vos suffrages pour approuver ma candidature à la présidence de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française.

A cet instant, je mesure le poids des responsabilités qui seront les miennes et l'engagement et l'énergie qu'il me faudra déployer pour être à la hauteur de votre confiance et à celle des enjeux qui nous attendent.

Après un tour de France, tel un Compagnon, parti avec mon programme, j'ai pu échanger avec vous. Ce fut formateur et très enrichissant. Je vous ai parlé de ma vision, de l'évolution de notre métier. J'ai évoqué avec vous mes priorités, le chemin déjà parcouru sur tous nos dossiers clés et celui qu'il reste à faire.

J'ai souhaité, conformément à l'un des objectifs majeurs de la Confédération, vous écouter et nous fédérer pour encore mieux atteindre nos objectifs. J'ai recueilli sur les méthodes et sur les points soulevés un très bon accueil et même un soutien de nombre d'entre vous qui m'a résolu à briguer vos suffrages.

Je ne donnerai pas aujourd'hui le détail du programme que je compte développer pour cette nouvelle mandature car mon programme sera enrichi de la suite de nos discussions avec vous, avec le Bureau et le Conseil d'administration.

Un séminaire de travail sera dès cet automne prêt pour déterminer notre feuille de route. Toutefois, je souhaite, après ces rencontres, vous donner les **quatre axes** essentiels de mon projet :

- 1) le développement d'actions territoriales des adhésions, en coordination avec les groupements et les Fédérations.

La formation des élus nous paraît indispensable pour répondre au mieux à nos collègues.

- 2) la valorisation de nos spécificités artisanales pour obtenir des conditions juridiques, économiques et fiscales adaptées à nos entreprises.

Nous ne sommes pas des entreprises du CAC 40.

- 3) la communication est un sujet majeur du moment.

Avec les services de la Confédération et de la commission communication, nous allons tout mettre en œuvre pour que le pain artisanal redevienne incontournable. Nous aurons un rôle politique très important.

- 4) la digitalisation.

La digitalisation du métier est en marche et on ne peut pas y échapper. L'essentiel sera surtout son utilisation à bon escient. Sachez qu'une étude mondiale vient de montrer que le dénominateur commun de tous les clients dans le monde est qu'ils ne veulent pas attendre. La digitalisation peut nous y aider : le (paiement) sans contact, la fidélisation, le click & collect, etc.

Tout en y consacrant le temps et l'énergie nécessaires, je compte jouer mon rôle mais seulement mon rôle : celui de donner la vision, les axes stratégiques et mesurer les progrès. En effet, je compte réellement m'appuyer sur le Bureau en désignant des pilotes sur chaque dossier politique clé et bien sûr la compétence de l'équipe de la Confédération.

Pour ce faire, je vous remercie de favoriser l'élection de la totalité des membres du Bureau que je vous présente et en qui j'ai placé ma confiance, puisqu'ils m'ont affirmé leur engagement et qu'ils se recommanderont eux-mêmes de mon soutien dans quelques instants.

J'ai tenu à ce que presque toutes les régions soient représentées. Je veux ici dire mon respect et mon soutien à tous les permanents de la Confédération car ce sera avec eux que nous avancerons ainsi qu'avec les secrétaires des groupements, comme nous le faisons avec Regain.

Je veux bien sûr saluer devant vous le travail immense et remarquable réalisé par Jean-Pierre CROUZET qui a su, avec ses équipes pendant ces dix-neuf dernières années et dans des moments difficiles pour la profession et

son avenir, trouver les mots, construire les dossiers, influencer l'Administration, les parlementaires, voire les Présidents de la République, gagner les combats pour que nous existions encore aujourd'hui.

Nous pouvons l'applaudir encore.

*(Applaudissements.)*

J'apprécie d'ailleurs que la transition se fasse dans la meilleure fluidité avec les équipes de la Confédération. De mon côté, j'assurerai la continuité des dossiers déjà engagés.

Je veux enfin saluer les autres candidatures à un moment exprimées. Certaines ont souhaité rejoindre mon projet, et je les en remercie, je veux dire aussi aux autres qu'il n'y a qu'une Confédération et que leurs idées sont toujours, comme eux, les bienvenues.

Ceux qui me côtoient connaissent mes façons de faire, mon expérience professionnelle et mon engagement syndical. Je ne suis pas un Parisien mais un boulanger, comme d'autres, qui montait à Paris après avoir démarré comme apprenti, souvent comme beaucoup d'entre vous, chez mon père. Je n'ai fait que ce métier pour lequel j'ai une réelle passion et souhaite parmi vous encore la partager.

A la présidence de la Confédération, je n'aurai qu'une obsession : défendre l'intérêt général de notre métier, affirmer la place et l'image qui est la sienne, lui donner les moyens de progresser encore.

Je pense que tous unis, rien n'est impossible. Il nous faut juste de l'ambition et de bons leviers. Voilà l'état d'esprit dans lequel je me présente maintenant à vous. Sachez que si vous me confiez cette responsabilité, je l'exercerai pleinement et je saurai m'en montrer digne.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

#### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CNBF**

**M. LAUVOISARD, président de séance.** - Nous allons commencer à voter.

#### **VOTE :**

*- Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.*

*- Le scrutin est clos.*

*- Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.*

#### **Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 7

Voix exprimées : 107

#### **A OBTENU :**

**M. ANRACT :** 107 voix.

Le Président de séance déclare M. ANRACT élu Président de la Confédération.

*(Vifs applaudissements.)*

**M. ANRACT, Président, à la tribune.** - C'est intimidant !

Mes chers collègues, chers amis, même si le scrutin d'aujourd'hui ne laissait que peu de place à l'incertitude, je crois en un véritable mouvement et moyen de fédérer. C'est avec beaucoup d'émotion que je prends note du

résultat de cette élection et je vous en remercie. J'ai surtout entendu votre message, celui de la confiance mais aussi de l'exigence.

J'ai indiqué il y a quelques instants comment je voyais cette présidence. Sachez que vous pourrez compter sur moi pour servir la profession et pour défendre avec la meilleure énergie tous nos dossiers.

J'espère pouvoir à mon tour compter sur votre soutien. Je m'organiserai pour être le plus souvent possible au contact avec vous, au plus près de vos préoccupations essentielles.

Comme évoqué il y a quelques instants, je vous remercie de réserver le même accueil aux membres du Bureau que j'ai désignés et qui sont tous, selon nos souhaits, de vrais professionnels en activité.

Cette liste, je vais vous l'énoncer. Les membres du Bureau soumis à vos suffrages sont :

- ✓ **Président adjoint** : Materne HAUK (Grand Est).
- ✓ **Président adjoint** : Emmanuel GRIPON (Nouvelle Aquitaine).
- ✓ **Secrétaire Confédéral** : Norbert TACOUN (Ultramarins).
- ✓ **Trésorier Confédéral** : Jean-Paul MARTIN (Normandie).
- ✓ **Secrétaire Confédéral adjointe** : Claudine PEIRONE (Occitanie).
- ✓ **Trésorier Confédéral adjoint** : Gilles FORRET (Hauts de France).

*(Applaudissements.)*

Je vous remercie de votre confiance.

#### **ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU – 6 POSTES**

##### ***Présentation de candidature – Premier Président adjoint***

**M. Philippe MAUPU, Secrétaire général.**- Je vous rappelle que dans le cadre des nouveaux statuts de la Confédération Nationale de la Boulangerie, il y a l'obligation de signer un engagement sur l'honneur, tant pour le poste de président que pour les six autres postes élus, que pour les membres désignés.

Par conséquent, nous vous ferons signer cet engagement quand vous viendrez présenter votre candidature, puisque nous allons aborder le premier poste de président adjoint, et ainsi de suite. Chaque candidat aura deux minutes pour présenter sa candidature. Puis, nous passerons aux opérations de vote sur l'ensemble des six postes.

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Qui fait acte de candidature pour le premier poste de Président adjoint, en dehors du nom proposé par M. ANRACT ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, la parole est à M. HAUK pour se présenter.

##### ***Profession de foi***

**M. Materne HAUK.**- Mesdames et messieurs, chers collègues, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis président de la Fédération des Boulangers du Bas-Rhin depuis dix ans. Je suis à la tête de trois boulangeries, 16 salariés et, avec mon épouse et moi-même, nous formons une équipe de 18 personnes.

Si je me présente aujourd'hui en tant que Président adjoint, c'est pour remercier mon département, pour la confiance qu'il a en moi.

Avec tous les bénévoles qui me suivent, avec mes 245 adhérents, nous formons une Fédération très dynamique et le rôle de président adjoint m'intéresse parce que mon expérience, même si elle n'est peut-être que de dix ans, me permettra d'aller dans les quatre commissions qui sont très importantes. J'aimerais être un grand soutien au Président parce que c'est un Président disponible pour vous. Il faut qu'il ait des soutiens d'autres présidents dynamiques. Merci.

(Applaudissements.)

#### **ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ADJOINT**

##### **VOTE :**

- Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.

- Le scrutin est clos.

- Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.

##### **Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 3

Voix exprimées : 111

##### **A OBTENU :**

M. HAUKE : 111 voix.

Le Président de séance déclare M. HAUKE élu Président adjoint de la Confédération.

(Applaudissements.)

#### **PRESENTATION DE CANDIDATURE – PRÉSIDENT ADJOINT**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Nous passons à présent à l'élection au second poste de Président adjoint.

M. GRIPON est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? *Non.*

M. GRIPON a la parole pour se présenter en deux minutes.

##### **Profession de foi**

**M. Emmanuel GRIPON.**- Chers amis, chers collègues, je voudrais remercier Dominique ANRACT et le féliciter pour son élection. Quand j'ai rencontré Dominique, je lui ai expliqué ce que je souhaitais et qui j'étais. Je vais donc me présenter : je suis boulanger à Melle, je n'ai qu'une seule boulangerie et j'ai 6 salariés.

Je suis président de la Fédération des Deux-Sèvres depuis dix ans. J'ai été Président du Poitou-Charentes pendant neuf ans et j'ai pris la grande région Nouvelle Aquitaine depuis une année. Nous pouvons nous enorgueillir avec nos collègues de cette grande région car en un an nous avons déjà fait du bon boulot puisque nous avons remis sur pied deux fédérations qui étaient tombées à l'eau.

J'ai proposé à Dominique de prendre le poste de président adjoint. Je vous demande de me suivre dans l'action que je compte mener avec Dominique pour emmener une Fédération nationale forte et solide. Merci à vous.

(Applaudissements.)

#### **ÉLECTION D'UN SECOND PRÉSIDENT ADJOINT**

##### **VOTE :**

- Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix

- Le scrutin est clos.

- Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.

**Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 11

Voix exprimées : 103

**A OBTENU :**

M. GRIPON : 103 voix.

Le Président de séance déclare M. GRIPON élu Président adjoint de la Confédération.

*(Applaudissements.)*

**PRESENTATION DE CANDIDATURE – SECRETAIRE CONFEDERAL**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- M. TACOUN est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? *Non.*

M. TACOUN va se présenter.

**Profession de foi**

**M. Norbert TACOUN.**- Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je suis installé à La Réunion où je gère une entreprise de 14 salariés. Je suis Président de syndicat depuis 2007. Je l'ai été en 1995 jusqu'à 2000 et ensuite on m'a demandé de revenir en 2007 jusqu'à ce jour.

J'ai intégré le Bureau de la Confédération il y a deux ans. Je remercie l'équipe qui était en place de m'avoir accordé cette confiance. Comme on l'a évoqué à plusieurs reprises, le chantier est immense et il va se poursuivre. Le travail est important et c'est pour cette raison que je souhaite rester au sein de ce Bureau pour apporter ma contribution, ma vision, ma vision d'une France non métropolitaine - je partage avec mes amis de la Guadeloupe cette vision de la France d'Outre-mer.

La France a une chance d'être présente à travers toute la planète. Tous les départements d'Outre-mer ne sont pas représentés et notre souhait, bien sûr, est de les ramener au sein de la Confédération pour avoir un groupe uni métropole/outre-mer.

Vous savez, l'outre-mer c'est comme la métropole : on a des entreprises, on a les mêmes problématiques et on a toujours dit : « L'union fait la force ». Une France renforcée, la métropole et l'ultramarin, on ne sera que plus forts par rapport aux pouvoirs publics. C'est pour cette raison que je souhaite rester au sein de ce Bureau.

Je présente ma candidature et je vous remercie par avance de votre confiance.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**ÉLECTION DU SECRETAIRE CONFEDERAL**

**VOTE :**

- Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.

- Le scrutin est clos.

- Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.

**Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 4

Voix exprimées : 110

**A OBTENU :**

**M. TACOUN :** 110 voix.

Le Président de séance déclare M. TACOUN élu Secrétaire confédéral de la Confédération.

*(Applaudissements.)*

**PRESENTATION DE CANDIDATURE – TRESORIER CONFEDERAL**

**M. LAUVOISARD, président de séance.-** M. Jean-Paul MARTIN est candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *Non.*

**Profession de foi**

**M. Jean-Paul MARTIN.-** Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je suis boulanger à Fécamp, sur la côte normande, entre les deux baies : la baie de Seine et la baie de Somme. J'emploie une douzaine de salariés, voire 15/16 en saison.

Au cours de la précédente mandature, j'ai rejoint, avec votre confiance, notre Bureau confédéral en qualité de trésorier. Au cours de ces cinq années, j'ai eu pour unique préoccupation de contribuer à enrichir nos débats en toute impartialité afin de préparer notre profession et notre organisation professionnelle aux mutations et aux enjeux du futur, dans un esprit constructif et de confiance réciproque.

Nous sommes tous des chefs d'entreprise et nous connaissons les difficultés à tenir nos objectifs fixés mais aussi la difficulté à maintenir un nécessaire équilibre financier de nos organisations, précisément dans la conjoncture que nous traversons.

Pour sa pérennité, la tenue des comptes de notre Confédération n'échappe pas à cet impératif d'équilibre financier. Mon engagement dans l'économie, ma confiance envers le Président, mon expérience au sein de nos organisations professionnelles m'amènent aujourd'hui à postuler à la fonction de trésorier de notre Confédération et à me mettre au service de la Boulangerie française.

Je vous demande, mesdames et messieurs, mes chers collègues, de me renouveler votre confiance.

*(Applaudissements.)*

**ELECTION DU TRESORIER CONFEDERAL**

**VOTE :**

- *Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.*

- *Le scrutin est clos.*

- *Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.*

**Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 7

Voix exprimées : 107

**A OBTENU :**

M. Jean-Pierre MARTIN : 107 voix.

Le Président de séance déclare M. MARTIN élu Trésorier confédéral de la Confédération.

*(Applaudissements.)*

#### **PRESENTATION DE CANDIDATURE – SECRETAIRE CONFEDERAL ADJOINT**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Mme PEIRONE est candidate.

Y a-t-il d'autres candidats ? *Non.*

Madame PEIRONE, vous avez la parole.

#### **Profession de foi**

**Mme Claudine PEIRONE.**- Je remercie d'abord Dominique ANRACT d'être venu me chercher pour remplir cette mission qui, je l'espère, sera quelque chose de dynamique et qui, je pense aussi, va pouvoir représenter un maximum de territoires sur notre belle France, dont l'Occitanie.

Je suis également soutenue par le Bureau de l'Occitanie où nous avons un groupe qui travaille régulièrement et nous sommes aujourd'hui une Fédération qui avance à son rythme, mais nous avons aussi de nouvelles idées que nous voulons également partager avec le Bureau confédéral.

Nous espérons également amener une voix de la petite boulangerie de la ruralité. Aujourd'hui, on sait très bien que ce qui est le plus difficile dans nos petites boulangeries, c'est d'arriver à fédérer, arriver à ce que l'on soit reconnu auprès de nos instances, c'est également important. Nos instances nous ignorent parfois et si nous avons une voix prépondérante et qui arrive à bien se faire entendre, je pense que là aussi, nous avons des choses à apporter.

Aujourd'hui, je suis avec Dominique pour essayer d'amener cette voix : la ruralité, la proximité et tout ce qui vient de nos petits territoires qui, parfois, ne sont pas trop entendus. C'est donc cette petite voix de la petite boulangerie que j'espère amener dans notre grand Bureau national.

*(Applaudissements.)*

#### **ELECTION DU SECRETAIRE CONFEDERAL ADJOINT**

##### **VOTE :**

- *Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.*

- *Le scrutin est clos.*

- *Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.*

##### **Résultat du vote.**

Votants : 114

Bulletins blancs et nuls : 3

Voix exprimées : 111

**A OBTENU :**

Mme PEIRONE : 111 voix.

Le Président de séance déclare Mme PEIRONE élue Secrétaire confédérale adjointe de la Confédération.

*(Applaudissements.)*

#### **PRESENTATION DE CANDIDATURE – TRESORIER CONFEDERAL ADJOINT**

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- M. FORRET est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? *Non.*

Monsieur FORRET, vous avez la parole.

#### **Profession de foi**

**M. Gilles FORRET.**- Je suis fils d'artisan-boulangier et frère d'artisan-boulangier. J'ai une affaire de 7 à 8 salariés. Je forme beaucoup de jeunes et je suis investi dans le groupement professionnel depuis trois ans en tant que président de l'Oise et depuis trois mandats en tant que trésorier de l'Oise.

Avec mon homologue de l'Aisne, nous essayons de remonter notre région boulangère parce que, à l'heure actuelle, nous ne sommes plus que deux départements : l'Oise et l'Aisne. Je pense que l'on a trouvé une solution pour la Somme et on travaille toujours pour le Nord et le Pas-de-Calais parce que nous sommes conscients que des régions dépourvues de boulangeries sont des déserts, ce qui n'est pas bon pour nous en tant qu'artisans-boulangers. Je suis content et fier de faire partie de cette équipe.

*(Applaudissements.)*

#### **ELECTION DU TRESORIER CONFEDERAL ADJOINT**

##### **VOTE :**

- *Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal par ordre numérique et alphabétique des départements, avec indication du nombre de voix.*

- *Le scrutin est clos.*

- *Il est procédé au dépouillement du scrutin par le Président et les deux scrutateurs.*

##### **Résultat du vote.**

Votants : 112 (au lieu de 114 - 2 personnes sont parties)

Bulletins blancs et nuls : 6

Voix exprimées : 106

##### **A OBTENU :**

**M. FORRET :** 106 voix.

Le Président de séance déclare M. FORRET élu Trésorier confédéral adjoint de la Confédération.

*(Applaudissements.)*

**M. LAUVOISARD, président de séance.**- Je demande à Dominique ANRACT de venir à la tribune pour son mot de conclusion.

*(M. LAUVOISARD, doyen d'âge et président de séance, cède la présidence à M. ANRACT, président élu.)*

## DISCOURS DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT ELU.

**M. ANRACT, Président.**- Je vais appeler les membres élus du Bureau à mes côtés.

*(Les membres du Bureau montent à la tribune.)*

Mesdames et messieurs, je voudrais vous remercier au nom de tout le Bureau de nous avoir fait confiance dans le choix de cette équipe.

Dans la vie des hommes, on peut quelquefois avoir des choses importantes. Aujourd'hui, j'ai deux importantes responsabilités :

- ✓ la première est de prendre la présidence de la Confédération,
- ✓ la deuxième, si vous le voulez bien, est de proposer, conformément à l'article 39 des statuts de la CNBF, de nommer Jean-Pierre CROUZET président d'honneur de la Confédération. J'en profite également pour lui remettre la médaille d'or et lui demander de monter à la tribune avec son épouse, sous vos applaudissements.

*(Applaudissements.)*

*(M. et Mme CROUZET montent à la tribune.)*

Mon cher Président, c'est vraiment un honneur pour moi, une lourde charge, mais je suis très heureux de le faire.

*(Remise de la médaille d'or à M. CROUZET.)*

**M. Jean-Pierre CROUZET.**- Cela me fait très plaisir. Merci à vous toutes et tous. Vous m'avez supporté durant dix-neuf ans...

*(Vifs applaudissements.)*

**M. ANRACT, Président.**- Au nom de toute l'équipe, bravo !

Nous allons clore cette Assemblée générale. Merci à tous de vos suffrages, de votre présence. Nous sommes prêts à travailler pour vous.

Nous allons conserver les membres des commissions. Au niveau statutaire, nous devons nommer les commissions lors du premier Bureau qui suit, c'est-à-dire tout de suite.

## DESIGNATION DES PRÉSIDENTS ET VICE PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

Comme je vous le disais tout à l'heure, comme toutes les régions sont pratiquement représentées, je vais vous donner les noms des personnes qui siégeront au sein des commissions :

### ✓ Commission économique, fiscale et sociale :

Christian MARTIN (Auvergne/Rhône-Alpes) et Jean-Marc GOUT (Grand Est)

### ✓ Commission restructuration, réglementation et modernité :

Jean-Luc CHAPUIS (Auvergne/Rhône-Alpes) et Eric BLANCHO (Bretagne)

### ✓ Commission communication, promotion et information :

Yannick MAZETTE (PACA) et Emilie PAIRAULT (Occitanie)

### Commission qualité, formation et innovation :

- ✓ Jean-Yves GAUTIER (Pays de la Loire) et Bernard ZABEE (Bourgogne Franche-Comté)

Vous avez ensuite deux vice-présidents qui seront aussi adjoints :

- Christian VABRET qui reprend toutes ses fonctions de formation et, en plus, on lui met les Olympiades - comme s'il n'en avait pas assez !
- Daniel LAIDIN qui sera vice-président lié au développement des adhésions, coordination.

Presque toutes les régions sont représentées, sauf le Centre Val-de-Loire, mais ils seront de toute façon dans les commissions.

Il y a trois personnes que je voulais remercier, en plus du Président CROUZET, que je connais depuis longtemps, qui m'ont mis le pied à l'étrier, qui ont cru en moi il y a très longtemps :

- ✓ Jacques MABILLE. Il est venu me voir un jour et m'a dit : « *Tu vas avoir un peu de temps pour me remplacer ?* ». Cela s'est passé ainsi.
- ✓ Gérard DELESSARD, qui a toujours cru en moi ;
- ✓ Michel BRESSY.

*(Applaudissements.)*

Je vous remercie et je ne vous dis pas à l'année prochaine car on risque de se revoir avant.

*- La séance est levée à 14 h 30.*